



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La célébration de la Fête nationale à Luxembourg	1
L'inauguration de la 34 ^e Foire internationale de Luxembourg	3
Le centenaire de l'acquisition du Brevet Thomas	7
L'activité de l'ARBED en 1978	11
Le marché financier luxembourgeois	15
La Société nationale de Crédit et d'Investissement en 1978	17
L'évolution de l'épargne au Grand-Duché en 1978	18
L'Europe : Valmy ou Waterloo ? par Gaston Thorn	19
L'activité de crédit de la Caisse d'Epargne de l'Etat	22
Nouvelles diverses	25
Mémorial	29
Chambre des Députés	35

4/79

Avril-Mai-Juin

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

La célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Les traditionnelles cérémonies à l'occasion de la fête nationale luxembourgeoise débutèrent dans la soirée du 22 juin avec le dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire.

Une foule imposante massée devant le palais grand-ducal a ensuite longuement ovationné leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier Henri, la Princesse Margaretha et le Prince Guillaume qui, très souriants, répondirent par des gestes de la main aux acclamations. En l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale la musique militaire interpréta sous la direction du major Pierre Nimax « La marche Grand-Duc Jean » de Norbert Hoffmann et la « Fanfare solennelle » composée à l'occasion des noces d'argent du couple grand-ducal par Pierre Nimax.

Avant cette aubade devant le Palais, la montgolfière « Feierwôn » s'était élevée dans le ciel au centre du parc municipal, en présence de leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier Henri, la Princesse Margaretha et le Prince Guillaume.

A la place d'Armes deux concerts furent donnés, l'un par l'Harmonie Hollerich-Gare et l'autre par l'Harmonie municipale de la Ville de Luxembourg. Un magnifique feu d'artifice fut tiré ensuite du Pont Adolphe. La soirée se termina par un bal populaire au cercle municipal.

Relevons encore que dans la soirée du 22 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions diffusées au cours du programme en langue luxembourgeoise et au cours du Télé-Journal.

Méng léif Matbiirger

Haut, den Owend virun eisem nationalen Feiertag, erlaba ech mer e Saz vum Här Georges Pompidou ze zitieren, dé bei senger offizieller Visite hei zu Lëtzebuerg gesot huet: « Wat zielt as nët d'Gréisst vun engem Land, mä säi Wëllen ze bestoen, als Natioun an als Stat ».

All Kéier, wa mir Lëtzebuurger eisen Nationale Feiertag hun an domat eiser groussherzoglecher Famill eise grouse Respekt weisen, gi mir esou dee feierleche Bewäis vun deem Existenz- a Lieweswëllen, dat mëtten an enger Communautéit vun Natiounen, déi dacks nët ganz frëndlech mat klengen a manner wichtege Länner sin.

D'Gefill zû enger Famill vû Männer a Fraen ze gehieren, déi sech op münneche Gebitter vun hiren Nôper ënnerscheden – dat Gefill, dat sech apaart a schwéieren a batteren Zäiten geschmidd huet, huet och net ofgehol an dénen leschten Jorzéngten, evou et dem eenzelne Biirger am Land esou gutt gaang as wéi nach ni virdrun an et bleift och bestoen, wann sech zéinter méi wéi 5 Joër Schwiregkete gewisen hun, se sin nët ze iwersin, mä wou mer hoffen, dat se geschwënn eriwwer sin.

Op alle Fall kënnen mer déi schwireg Situatioun nëmmen da Meeschter gin an iwewannen, wa mer déi selwecht national Solidaritéit hun, déi eis an der Vergaangenheet soû dacks ege war.

Dorunner duerf eng méglech sozial – a parteilech Oppositioun näischt änneren, se sief nach esou reell. Et duerf nët vergiess gin, datt mir nëmmen dûrch eng Ustrengong vun äis alleguer, souwuel op nationalem, wéi op europäeschem an op internationalem Plang un d'Enn vun eise Schwiregkete kommen. Et as klor, datt déi Solidaritéit vû jidderengem vun eis Sacrifisser verlaangt an zwéngt zréckzestiechen, mä dat zum Gudde vun der Allgemengeet.

Déi gréisst Garantie fir aus deer schwireger Lag erauszekommen as a bleift eng staark a fest Unioun am Land déi op alen Traditiounen an op exemplareschen demokratesche Prinzipie fousst an hiren Ausdrock an der déiwer Unhänglechkeet vun alle Lëtzebuurger Leit un Hir A. R. de Groussherzog, d'Groussherzogin an hire Kanner fënt.

Hinnen iwewerbréngen ech déi bescht Wësch, a méngem egenen Nümm, am Nümm vun der Regierung an am Nümm vun de Lëtzebuurger alleguer.

Mes chers compatriotes,

A la veille de la Fête Nationale luxembourgeoise, je me permets de m'adresser à vous en commençant par une citation de M. Georges Pompidou, ancien Président de la République Française, qui disait, lors de sa visite officielle à Luxembourg: « Ce qui

compte, ce n'est pas la dimension d'un pays, mais bien sa volonté d'exister comme nation et comme Etat ».

A chaque fois que nous Luxembourgeois célébrons notre fête nationale, témoignant par là notre respectueuse affection pour la Famille Grand-Ducale, nous donnons la preuve la plus solennelle de cette volonté d'existence et de survie au bon milieu d'une communauté des nations pourtant souvent hostile à des entités de moindre importance.

Le sentiment d'appartenir à un groupe d'hommes et de femmes se distinguant à bien des égards de leurs voisins — ce sentiment, qui s'est forgé particulièrement au cours des périodes où le pays et sa population ont été rudement mis à l'épreuve, n'a jamais faibli au cours des dernières décennies qui ont apporté à nous tous un bien-être individuel et une prospérité nationale jamais égalés auparavant et ne sera non plus affecté négativement par les difficultés rencontrées depuis plus de cinq ans et que, bien que non négligeables, j'espère passagères.

En tout cas, elles ne le seront qu'à condition que la solidarité nationale dont nous avons fait preuve à maintes reprises, dans le passé, reste acquise à l'avenir au détriment d'éventuelles oppositions sociales et partisans qui, quelque réelles qu'elles soient, ne devraient jamais faire oublier que ce n'est que grâce à un effort commun tant au niveau national qu'au niveau européen et international que nous viendrons à bout de nos peines. Il est bien vrai que cette solidarité exigera des sacrifices et imposera des contraintes à tout-un-chacun, mais ceci au bénéfice de toute la communauté.

La meilleure garantie pour nous en sortir restera donc l'union profonde du pays qui, basée sur de vieilles traditions et sur le respect exemplaire des principes démocratiques, trouve son expression visible dans le profond attachement de sa population à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et leurs enfants, auxquels je transmets les meilleurs vœux, en mon nom personnel, au nom du Gouvernement et de tous les Luxembourgeois.

La journée du 23 juin débuta par une prise d'armes et une parade militaire à la place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le colonel Jean Betz, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le

Grand-Duc et le Grand-Duc héritier Henri furent accueillis aux accents du « Wilhelmus ». Le Souverain, accompagné du Grand-Duc héritier, passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie de la prise d'armes fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons de l'Armée luxembourgeoise, un détachement de stagiaires féminins, un détachement motorisé de l'armée, un détachement à pied de la Gendarmerie et de la Police ainsi qu'un détachement motorisé de chacun de ces deux Corps.

A 11 heures un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier Henri, la Princesse Margaretha et le Prince Guillaume.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'armée au lieu-dit « Trois glands ».

Dans beaucoup d'autres localités du pays des manifestations patriotiques, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population, eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale.

Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par de brillantes réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

L'inauguration de la 34^e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 34^e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 19 mai 1979 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier ainsi que de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique, financière et artisanale.

C'est Monsieur Guillaume Konsbrück, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

Des discours furent ensuite prononcés par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Économie nationale et des Classes Moyennes, et par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes.

Altesses Royales,

C'est à la fois un grand honneur et une profonde satisfaction pour nous que de Vous voir honorer de Votre Haute Présence l'ouverture de la 34^e Foire Internationale de Luxembourg.

L'intérêt prononcé que Vous portez à tout ce qui touche notre vie économique se concrétise aujourd'hui encore par le soutien que Vous accordez à notre grande manifestation commerciale; nous Vous en sommes sincèrement reconnaissants.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Inauguré avec le discours sur la situation économique, sociale et financière de notre pays, le temps des bilans et des comptes-rendus se poursuit. Je vais donc m'appliquer de nouveau à cet exercice pour cerner les lignes de fond de notre évolution économique et pour passer en revue quelques domaines qui me semblent essentiels, tout en redressant, chemin faisant, une série d'équivoques et de demi-vérités qui ont été lancées çà et là.

La conjoncture

Qu'en est-il de la conjoncture à mi-chemin en 1979 ? Dans un contexte caractérisé par la rareté relative et la cherté du pétrole, les pays de l'OCDE modèrent les sentiments d'optimisme nés récemment. Plusieurs indicateurs sont à reviser, en baisse quant à la croissance: 2,5-2,75 contre 3%, en hausse quant au taux d'inflation: 7,75 contre 6,75%.

Partout en Europe, la menace de l'inflation s'accroît, tandis que le chômage se maintient à un niveau très élevé, à savoir plus de 6 millions de demandeurs d'emploi pour la seule Communauté Économique Européenne.

Bien que le Luxembourg n'échappe pas complètement à cette nouvelle dégradation de la conjoncture internationale, sa situation économique est à maints égards plus enviable que celle de nos partenaires et correspond bien à nos prévisions.

Qu'il me soit permis ici, et sans revenir sur le détail des indications fournies au cours des semaines passées dans d'autres enceintes, de citer quelques évolutions sectorielles significatives.

En ce qui concerne notre industrie, la reprise amorcée en 1978 se poursuit visiblement, alimentée non plus tellement par le redressement de la sidérurgie, mais plutôt par une amélioration générale des affaires dans les autres industries. Le taux de croissance au cours du premier trimestre de l'ensemble de l'industrie s'est ainsi chiffrée à 3,1%, la contribution des industries autres que la sidérurgie étant en progression de 4,9%, face à une quasi-stagnation de la production sidérurgique.

Relevons cependant que la croissance de cette dernière industrie est continue depuis le mois de janvier; l'afflux des commandes nouvelles confirme ce profil en hausse. La plus récente enquête de conjoncture effectuée fin mars auprès des chefs d'entreprise de l'industrie et du bâtiment confirme d'ailleurs cette impression favorable. La durée de marche assurée de l'ensemble de l'industrie se chiffre actuellement à près de 2 mois alors qu'elle était de moins de 1,5 mois au printemps dernier. Dans la construction, la situation demeure favorable, le bâtiment dénote des tendances expansionnistes de même que l'activité dans le génie civil. L'indice d'activité de cette branche est en progrès de 4,4 % par rapport à la même période de 1978. À l'heure actuelle et sur base des indicateurs les plus récents, tout porte à croire que la reprise de notre économie, quoique lente et modérée, semble engagée.

Ainsi nous récoltons les fruits de notre freinage des coûts poursuivi depuis 1976 qui nous a permis d'améliorer notre compétitivité, sans qu'il faille considérer ce succès comme un résultat définitivement acquis.

Des critiques mesquines ont été formulées dans la mesure où des indications chiffrées fournies par deux sources différentes ont été invoquées pour documenter une certaine stabilité de l'emploi.

Les données émanant de cinq caisses de sécurité sociale marquent pour l'année 1978 et par rapport à l'année 1974 une légère augmentation du nombre total des travailleurs affiliés.

Les caisses en question, compte tenu du principe de l'affiliation obligatoire des salariés, enregistrent dès lors aussi les chômeurs et les travailleurs à temps partiel, élément qui depuis 1975 n'est pas sans importance.

Une vingtaine de milliers d'indépendants seraient à ajouter au nombre des salariés retenus pour en arriver à la population active globale.

Le STATEC lui travaille sur le vif au moyen d'enquêtes auprès d'entreprises et enregistre forcément des fluctuations dans les effectifs par secteur, le nombre des chômeurs et des travailleurs à temps partiel n'étant pas pris en compte.

Quoi qu'il en soit de la double méthodologie, on constate que l'approche varie, mais qu'une affirmation de tendance pour une pleine période de crise est claire: Stabilisation sinon contraction des emplois dans des limites acceptables. Les différences et divergences seront éclaircies par une étude conjointe entre les services concernés.

La création d'emplois nouveaux

Pour la période de début de 1978 au 31 mars 1979, quelque trente projets d'investissement d'un montant total de 1,1 milliard de francs ont été réalisés dans des entreprises existantes et ont ainsi permis la création de 430 emplois nouveaux acquis ou potentiels.

Si l'on y ajoute la période du 31 mars au 2 mai 1979, on enregistre pour cinq dossiers d'investissements la création de quelque 150 emplois nouveaux.

Il s'agit en l'occurrence de dossiers d'investissements encouragés qui seuls ont pu être appréhendés statistiquement.

Quant aux entreprises industrielles nouvelles qui se sont implantées en 1978 ou qui ont décidé de s'implanter dans la période qui s'arrête à la mi-mai 1979, on note neuf cas, en ce compris les dépôts militaires et l'usine en joint venture pour la production de verre plat dont j'ai annoncé le projet il y a cinq jours.

Les investissements afférents atteignent ou atteindront la valeur de 5 milliards de francs et le nombre des emplois créés ou à créer s'élève à 1375 emplois.

Ce dernier chiffre monte à 1475 lorsqu'on y ajoute un dixième projet important que j'évoquerai tantôt.

Ce nombre correspond au chiffre-phare annuel qui a été retenu dans l'accord de la conférence tripartite du 19 mars 1979.

Il dépasse largement celui annoncé en Belgique de 1213 emplois nouveaux créés en 1978 grâce à des investissements étrangers d'un coût de 12,1 milliards de francs belges.

J'ajoute que les chiffres concernant l'emploi, cités dans l'optique luxembourgeoise, valent en fait pour le Sud du pays, à l'exception d'une soixantaine de postes destinés à d'autres régions.

La diversification industrielle

L'action de développement et de consolidation économiques est donc activement poursuivie.

Après la présentation au public du projet de production de verre plat — investissement de 2,2 milliards de francs et création de 230 emplois nouveaux — les premières invitations nous parviennent aux fins d'assister à l'inauguration des usines LUDEC et CATRECO, cela dans les premiers jours à venir.

La commission spéciale instituée par la loi-cadre d'expansion économique continue d'aviser des dossiers courants. Depuis le 31 mars au 2 mai 1979, une série de demandes d'entreprises existantes ont été

avisées positivement, projetant la création de 148 emplois nouveaux.

Je profite de l'occasion pour revenir à mon propos de tout à l'heure et vous faire part d'un nouveau projet intéressant au sujet duquel les arrangements négociés seront finalisés à la fin du mois en cours ou au début juin.

Depuis l'année passée, le Gouvernement a mené des négociations avec la firme Ewald GIEBEL KG de Hohenlimburg (Westphalie), de concert avec l'ARBED, en vue de l'implantation dans la région de Bettembourg-Dudelange, d'une nouvelle entreprise industrielle ayant pour objet la production et la commercialisation de spécialités en tôles revêtues.

Les pourparlers viennent d'aboutir à un accord de principe entre les parties intéressées.

La firme Ewald GIEBEL est en mesure de faire état d'une longue expérience et d'excellentes références dans le domaine des activités visées, qui se placent en aval de la sidérurgie proprement dite.

La nouvelle entreprise travaillera en étroite coopération avec l'ARBED.

Pour un investissement de l'ordre de 500 millions de francs, plus d'une centaine d'emplois qualifiés nouveaux seront offerts au cours d'une première étape et profiteront aussi aux travailleurs venant de la sidérurgie.

Les plans des promoteurs prévoient en principe, compte tenu d'une évolution des marchés où les perspectives s'annoncent favorables, un développement progressif des investissements dans l'optique d'une diversification des activités de revêtement avec un accroissement correspondant des emplois.

On peut raisonnablement penser que les emplois se situeront finalement, à terme, au niveau de quelque 300 unités, sinon au-delà.

L'entreprise représentera pour notre pays, surtout dans les conditions actuelles, un intérêt économique et social parmi les plus importants.

J'ai reçu hier soir une autre nouvelle excellente dans l'optique industrielle. Yates Industries S.A., établie à Wiltz, vient de recevoir l'accord de principe de la maison-mère américaine de réaliser à moyen terme un programme d'extension notable.

Ledit programme, à exécuter à moyen terme et progressivement à partir du début de 1980, atteindra un coût dépassant le demi-milliard de francs et permettra la réalisation de quelque 140 emplois nouveaux.

Les arrangements contractuels sont en train d'être finalisés.

Dans le contexte de promotion industrielle générale, j'aimerais remercier cette petite équipe de collaborateurs qui m'ont aidé efficacement dans mes efforts pour attirer des investisseurs nouveaux et qui n'ont pas hésité à « jouer les commis-voyageurs » à travers le monde entier. Les succès remportés infirment les commentaires désabusés et injustifiés que d'aucuns se plaisent à émettre.

Je tiens aussi à féliciter les hommes d'affaires luxembourgeois qui ont compris l'impérative nécessité de recourir à des initiatives courageuses, seules capa-

bles d'assurer l'assise économique de notre pays.

Mais ces initiatives ne peuvent être valablement encouragées que dans un climat de paix sociale que les responsables politiques, les opérateurs économiques et les organisations professionnelles devraient avoir pour souci constant de préserver.

Car, comme le dirait mon Collègue belge le Ministre Paul van den Boeynants: « Il en va de la prospérité comme de la démocratie: ce n'est pas dans le confort et la passivité qu'elle se mérite, c'est au contraire dans les efforts qu'elle se gagne ».

L'inflation

Notre performance réalisée sur le front des prix en 1978 est connue: 3,1%, soit un taux qui nous place en 2^e position, immédiatement après la République Fédérale d'Allemagne.

Au début de 1979, des tensions inflationnistes nouvelles se sont fait jour dans le cadre international, des flambées de prix ayant même été enregistrées en Allemagne et en Suisse, pays à la stabilité de prix exemplaire. Au cours des 3 premiers mois de 1979, notre situation reste honorable: progression de la hausse par rapport au mois précédent, de 0,5% au 1^{er} février, de 0,2% au 1^{er} mars 1979, et de 0,2 % au 1^{er} avril.

Par rapport au mois d'avril 1978, la hausse des prix atteint chez nous 3,6%, alors que le taux intraannuel en février a déjà été pour l'ensemble de la Communauté de 8,2%.

A cet égard, il est d'ailleurs intéressant de noter les taux de variation intraannuels chez nos voisins les plus proches. C'est ainsi que pour le mois de mars dernier nous constatons les taux suivants: RFA 3,3%, Belgique 3,7%, Pays-Bas 4,5% et France 10,1%.

D'autres pays, avec des résultats moins bons, mettent dans la devanture leur performance. Il est vrai qu'au Luxembourg, les taux enregistrés, quoiqu'on fasse, sont imputés en faute au Gouvernement lorsqu'ils sont en pointe, et, lorsqu'ils ont atteint un niveau très satisfaisant, ils résultent, aux dires de l'opposition, d'une configuration économique favorable, tout au plus d'un tour de prestidigitation, auxquels le Gouvernement n'a aucune part.

La situation actuelle n'est cependant pas sans risques, les hausses des produits pétroliers se répercutant forcément, même si cela passe plutôt par le biais du renchérissement d'importations autres que les importations d'énergie et par la consommation intermédiaire des entreprises.

Pour ce qui est de notre pays, il est à prévoir qu'une nouvelle tranche indiciaire viendra à échéance au 1^{er} juin 1979.

Plus que jamais il s'agit de ne pas faire de faux pas à l'intérieur, afin de ne pas aggraver les tensions inflationnistes en provenance de l'étranger, tensions que nous subissons bien malgré nous.

Le problème énergétique

Les projets de construction d'une centrale nucléaire, qui aurait pu garantir définitivement notre auto-

approvisionnement énergétique, n'ont pas abouti pour les raisons bien connues.

Les choses étant ce qu'elles sont, nous nous sommes appliqués avec détermination à garantir notre approvisionnement énergétique par d'autres moyens.

Les contrats de fourniture d'énergie électrique ont été renouvelés dans l'optique du moyen terme. Les responsables politiques feront bien d'y penser à temps, le moyen terme se révélant en la matière comme assez court et donc non exempt d'embûches.

Un dossier préparatoire existe qui fournit les éléments de base pour une action future. Des contacts ont été établis aussi avec la Belgique et la Sarre pour la fourniture de gaz naturel. Il va falloir négocier les conditions dans lesquelles se feront les livraisons supplémentaires.

Le Luxembourg est certes le plus gros consommateur d'énergie par tête d'habitant dans la CEE, ce qui le rend, compte tenu de l'absence totale de ressources propres, particulièrement dépendant. Mais c'est l'industrie et au premier chef la sidérurgie qui intervient pour plus de $\frac{2}{3}$ dans notre consommation totale. Comme celle-ci recourt largement à des sources d'énergie non pétrolières, c'est-à-dire les produits charbonniers et le gaz, notre approvisionnement en pétrole — représentant néanmoins plus de 30% de notre consommation — n'est pas directement menacé.

Les efforts entrepris par le Gouvernement pour promouvoir les économies d'énergie visent particulièrement notre consommation de pétrole, qui est essentiellement utilisé pour les transports et le chauffage, l'essence-auto et le fuel domestique correspondant à 20% de notre consommation totale d'énergie. La facture d'énergie qui, en vue de la constante augmentation des prix du pétrole, devrait encore s'alourdir, constituera sans doute un poste de plus en plus important de notre balance commerciale, la seule facture pétrolière s'élevant déjà à plus de 7 milliards et il faudra s'attendre à une majoration de plus d'un demi milliard due aux récentes hausses du pétrole.

Voilà pourquoi les futures grandes options en matière énergétique devront être prises en collaboration avec les industries les plus concernées. Il s'entend que suivant le choix du combustible de substitution — qu'il s'agisse du gaz ou du charbon — nous devons tenir compte d'une nécessaire période de transition afin de mettre en œuvre les grands travaux d'infrastructure qui s'imposeront.

En ce sens le Ministre de l'Energie est en train d'élaborer les solutions qui permettront de consolider notre base d'approvisionnement en énergie.

Les classes moyennes

Le dynamisme de nos classes moyennes dont les entreprises assurent la mise au travail d'un bon tiers de la population active, a été souligné à maintes reprises et à juste titre.

La croissance des branches en question est éminemment importante pour les raisons multiples que l'on sait.

Des contacts réguliers ont eu lieu entre les Fédérations représentant les différentes branches professionnelles et le Gouvernement.

Des progrès notables ont pu être obtenus dans plusieurs domaines essentiels: droit d'établissement, concurrence déloyale — un projet législatif est en instance — travail clandestin, aides à la reconversion professionnelle, prime d'apprentissage et prime de 1er établissement, formation professionnelle, sécurité sociale — pension/vieillesse — assurance/maladie.

Il n'est donc pas exagéré de prétendre que l'essentiel du programme gouvernemental a été réalisé.

Même en ce qui concerne le programme d'action à court terme, soumis en septembre dernier par les organisations représentatives des classes moyennes au Gouvernement et à tous les partis politiques, nous avons tâché de faire progresser, non sans succès appréciable, les dossiers afférents.

Nous nous sommes occupés des difficultés d'exportation sur certains marchés étrangers. Les failles éventuelles dans le bloc législatif de la sécurité sociale ont été cernées et communiquées à qui de droit. L'exécution de la législation sur le travail clandestin a été améliorée. Les problèmes fiscaux, notamment les aspects touchant l'impôt commercial communal et l'impôt sur le total des salaires, dans la mesure où ils freinent l'expansion et pénalisent les entreprises qui occupent et veulent occuper un nombre accru de salariés, ont été répertoriés et signalés au Ministre des Finances.

Le Gouvernement n'a plus autorisé l'établissement de nouvelles grandes surfaces et il a préparé un projet de loi réglant le régime de l'heure de fermeture.

Certes, il reste des choses à faire et le Gouvernement que je préside est convaincu des nécessaires prolongements et améliorations sur plusieurs plans; ils doivent être attaqués dans les mois à venir.

Les classes moyennes ont aussi été conscientes des possibilités et des limites par rapport à la réforme des délégations du personnel, une solution d'équilibre ayant été finalement arrêtée sans charges additionnelles pour le patronat d'ailleurs.

Le secteur tertiaire

Mon propos n'est pas de donner une description de l'évolution des différentes branches au développement nuancé, suivant le degré de dépendance des activités industrielles.

En ce qui concerne plus particulièrement notre place financière, son expansion continue.

Le nombre des banques établies dépasse à présent la centaine. L'emploi a à nouveau progressé en 1978 dans le secteur de 400 unités.

La progression de la somme des bilans, de 2509 milliards, est de 18,6% en 1978. Tant le marché des euro-monnaies que celui des euro-obligations ont été soutenus. Le développement continu de notre place connaît des jugements flatteurs et d'aucuns rivalisent pour s'en attribuer le mérite.

Jusque dans un passé relativement récent, ce développement est dû essentiellement, à côté du maintien

d'un climat d'accueil favorable, à l'absence de mesures et de conditions négatives, c'est-à-dire à l'absence de contraintes susceptibles de freiner l'expansion. C'est l'actuel Gouvernement qui, par la loi du 30 novembre 1978, était le premier à améliorer positivement l'environnement fiscal des banques, et en prenant des mesures concrètes, a favorisé le renforcement de la place financière. Monsieur le Ministre des Finances va soumettre au Conseil de Gouvernement, encore au cours de ce mois, les règlements grand-ducaux à adopter en exécution de l'article 3 de ladite loi. Pour élargir la base, il faut en effet continuer à consolider le cadre juridique, légiférer sur les principes essentiels, fortifier l'acquis, sans évidemment introduire des barrières et un encadrement inopportuns.

Le volet social et démographique

Ayant déjà touché, à maintes reprises dans ce que je viens de dire, le volet social, je ne me perdrai pas dans les détails.

Sous peine de me redire, j'insiste néanmoins sur le fait que le monde entier se trouve actuellement confronté à une profonde mutation structurelle, largement due à une nouvelle redistribution du travail, au renchérissement des matières premières et à l'accroissement de la concurrence internationale. Dans ce monde en mouvement — et je suis heureux de pouvoir l'affirmer — le Luxembourg est en train de bien s'en tirer. Notre chômage, déjà le plus faible de l'Europe, montre une légère tendance à la baisse, tandis qu'il n'a pas fini de s'aggraver dans les pays voisins.

Pour en venir à bout, divers remèdes sont proposés. Dans ce contexte, je m'oppose à voir dans la réduction du travail une panacée universelle. J'estime, avec le Président de la Commission, Monsieur Roy Jenkins, que cette voie ne peut être empruntée sans des gains parallèles de productivité et une réduction concomitante de la hausse salariale et que, de toute façon, les mesures à prendre devraient être différenciées selon les secteurs.

En tout cas, nous devons refuser absolument à nous avancer imprudemment dans cette direction, en prenant des initiatives téméraires qui, si elles ne sont pas adoptées par d'autres pays, mèneront inévitablement à la dégradation de notre compétitivité internationale.

Il en est de même de l'abaissement de l'âge normal de la retraite. Dans les circonstances économiques, sociales et démographiques actuelles, je ne crois pas que nous puissions aller au-delà de ce que prévoit le projet de loi introduit par le Gouvernement, à savoir l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans dans le régime ouvrier en cas d'accomplissement de 40 années d'assurance, sous peine d'attaquer la substance de l'économie nationale et d'aggraver outre mesure les charges financières de nos régimes de pension, à moins que nous ne procédions parallèlement à un aménagement du niveau des prestations en général.

Je considère dès lors les quelques rares revendications supplémentaires en faveur d'un abaissement de

l'âge de la retraite à 55 ans comme particulièrement irréflechies, car leur adoption hypothéquerait irrémédiablement les générations tant actuelles que futures, que ce soit au niveau des cotisations sociales ou au niveau de la fiscalisation. Car outre l'aspect démographique, c'est l'aspect financier d'un tel abaissement qui inquiète. Tandis que les charges en prestations représentent environ 37% des rémunérations cotisables en cas d'âge limite à la retraite de 65 ans, ce pourcentage passe à 44,5% et estimativement à plus de 55% en cas d'âge de la retraite à respectivement 60 et 55 ans.

Des quelques propos qui précèdent, il ressort que l'avenir économique du pays est directement lié à la situation démographique, qui ne s'améliorera certainement pas que par l'augmentation des allocations. Les perspectives sont inquiétantes, car si le mouvement actuel se poursuit, et que l'immigration s'arrête, notre population active totale ne s'élèvera plus qu'à 130.000 personnes à la fin de ce siècle pour tomber à 73.000 à la fin du siècle prochain, ce qui représente une diminution de près de la moitié.

Dans un monde où l'insécurité et le chômage vont de pair, le chacun-pour-soi tend à prendre le pas sur la solidarité pourtant indispensable aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

Plus que jamais un contrat de générations s'impose pour garantir à la fois les espérances légitimes des générations présentes et le bien-être des générations futures. Ne sacrifions pas l'avenir au présent en écrasant les concitoyens de demain sous des coûts qui leur enlèveront le goût de l'initiative et l'attachement au pays.

Au cours de la période de législation qui vient maintenant à son terme, le Gouvernement a su créer les conditions qui nous ont permis de maîtriser les difficultés présentes, tout en nous donnant les meilleurs atouts pour affronter un avenir qui pourtant s'avère ardu. Avant-hier, une étape déterminante pour sortir de la crise sidérurgique a été franchie par l'adoption de la loi favorisant la restructuration et la modernisation de notre sidérurgie et qui nous préser-

vera des malheurs et tensions qu'on connaît ailleurs. La diversification industrielle est en marche, comme le documentent clairement les implantations industrielles nouvelles.

Nous gardons même de sérieux espoirs pour remédier aux graves contrecoups, comme les difficultés de Monsanto.

Dans le contexte de cette restructuration où la consolidation et le développement de notre place financière s'ajoutent à la diversification industrielle, le Gouvernement a mis en œuvre une réforme de notre système d'enseignement dans le but de permettre à notre jeunesse, grâce à une meilleure formation, de s'intégrer plus aisément dans la vie économique du pays.

Plus les temps deviennent difficiles, plus de nouvelles initiatives s'imposent. Le Gouvernement s'est largement inspiré de cette nécessité, ne se laissant pas freiner par des critiques qui tantôt lui reprochaient d'en faire trop et tantôt de ne pas en faire assez. Mais « ce monde n'appartient ni aux nostalgiques, ni aux utopistes, mais à ceux qui auront clairement mesuré la quantité d'avenir qu'il convient de mettre dans notre passé » (van den Boeynants).

Altesses Royales.

Excellences.

Mesdames, Messieurs.

Après ce tour d'horizon et la mise au point qui s'imposait, j'aimerais féliciter chaleureusement les organisateurs de cette manifestation et les exposants qui y prennent une part active.

Ces 1570 exposants, venant de 31 pays, occupant les 30.000 m² disponibles du complexe, assureront le succès de la Foire et solliciteront les visiteurs que je souhaite nombreux.

Que leur élan et leur foi en l'avenir, documentés à l'ingrès de cette Foire de Printemps, viennent confirmer la reprise de l'économie, reprise dont nous souhaitons ardemment la consolidation.

Que tous voient récompensés leurs efforts méritoires !

Le centenaire de l'acquisition du brevet Thomas

Le 21 avril 1979 a eu lieu à Luxembourg une séance commémorative à l'occasion du centenaire de l'acquisition de la licence du brevet Thomas par la société en commandite des Forges d'Eich « Metz & Cie ».

Cette cérémonie, organisée par l'Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels, eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Des discours furent prononcés par Monsieur Alphonse Theato, président de l'Association luxem-

bourgeoise des ingénieurs et industriels, Monsieur N.-J. Cavaghan, ingénieur de la British Steel Corporation, Monsieur Nicolas Mousel, ingénieur en chef honoraire de l'ARBED et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Dans son discours Monsieur Theato rappela que le 21 avril 1879, la société en commandite des forges d'Eich « Metz & Cie » s'assura, grâce à la perspicacité de son directeur Norbert Metz, la première licence d'exploitation sur le continent du nouveau procédé qui permit de transformer en acier la fonte phosphoreuse au convertisseur Bessemer.

Monsieur Cavaghan analysa le développement du procédé Thomas en Grande-Bretagne et Monsieur Mousel traita de la place que le procédé Thomas occupe dans le patrimoine du Grand-Duché.

Le discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, était axé plus particulièrement sur la créativité dans l'industrie et l'économie luxembourgeoise. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Le rappel des mérites du passé, un tour d'horizon du présent, l'évocation des perspectives de l'avenir, tels sont en général et traditionnellement les éléments essentiels et indispensables à toute cérémonie de commémoration. Il faut avouer que l'événement dont nous fêtons aujourd'hui le centenaire s'y prête à merveille, et ce non seulement pour faire l'inventaire des difficultés, de nos atouts passés et actuels, mais encore de par son caractère exemplaire, il peut nous aider à trouver la voie, nous indiquer les moyens en vue de remonter nos difficultés présents et à venir.

L'excursion dans le passé nous montre le Grand-Duché à la croisée des chemins, pris entre la pauvreté d'une économie essentiellement agricole et les perspectives prometteuses de la révolution industrielle. Ce fut grâce au dynamisme et à l'esprit d'initiative de nos sidérurgistes que le pays réussit à franchir le seuil d'une époque nouvelle, son entrée dans l'ère industrielle. Cette invention, le procédé Thomas permettant d'exploiter nos ressources, nos richesses naturelles, devait jeter les bases de notre prospérité actuelle, assurer notre existence, préserver même (dans une certaine mesure) notre indépendance.

Quel contraste frappant entre la situation économique du Grand-Duché de Luxembourg il y a 100 ans et celui de nos jours.

Le Luxembourg, qui vient de connaître une période de prospérité inespérée, qui connaît un niveau de vie élevé, puisqu'il se classe premier des pays de la Communauté en ce qui concerne le revenu net disponible en standard de pouvoir d'achat et qui d'autre part peut se vanter du taux de chômage le plus bas de la Communauté, une fois de plus est appelé à relever des défis nouveaux, à venir à bout de contraintes nouvelles.

Face à la modification fondamentale des structures de production au niveau mondial, face aux bouleversements économiques en partie déclenchés par la hausse du prix des matières premières, transformant les relations économiques internationales en guerre économique en mouvement, face à la notion omniprésente de compétitivité qui nous guette tous et qui nous révèle des problèmes structurels importants dans notre appareil de production, nous nous devons de réagir. Nous nous devons de réagir d'autant plus vite que les matières premières nous font défaut, que nous dépendons à 99% de l'étranger en ce qui concerne notre approvisionnement en énergie, et que nos industries, dépendant à 80% des marchés exté-

rieurs, subissent directement la concurrence étrangère, que ce soit celle des pays en voie de développement pour les productions à faible degré de technicité ou encore celle des autres pays industrialisés.

De plus notre compétitivité ne se trouve pas précisément améliorée du fait de charges sociales importantes, de coûts de production qui sont parmi les plus élevés en Europe. Or, comme on ne saurait mettre en question l'acquit social, il faut que le Luxembourg trouve sa nouvelle place par la réadaptation, l'amélioration des outils existants ainsi que par la mise en valeur de ses atouts.

Espérons que parmi ces derniers se rencontrent des qualités telles que lucidité de l'analyse, goût du risque et sens de l'initiative.

Espérons que la longue période de prospérité et de stabilité que nous venons de vivre, que ce besoin de sécurité, qui selon d'aucuns est inhérent au peuple luxembourgeois, ne suscitent la tentative d'un immobilisme conservateur néfaste, d'un refus de l'innovation qui elle est plus que jamais indispensable, voire vitale.

Vivant dans un monde caractérisé par une utilisation de plus en plus importante du progrès technique, nous ne pouvons nous permettre de rester à la traîne. Il nous faut, afin de rétablir notre compétitivité, jouer la carte du progrès.

Il est évident, comme le notait encore récemment Jean Fourastié, qu'il nous faudra, et ce uniquement « pour maintenir notre niveau actuel, plus d'efforts et plus d'habileté, plus d'initiatives et plus d'invention que nous n'en avons fourni pour l'acquiescer pendant les trente années passées ».

Si l'innovation est le facteur clé de la croissance, jamais encore auparavant il n'en a fallu autant pour survivre.

Au centre de nos préoccupations, des réadaptations nécessaires, évidemment se trouve notre sidérurgie. C'est elle qui a procuré au pays son essor industriel et c'est elle encore qui après sa reconversion devra jouer à l'avenir un rôle important dans notre tissu industriel.

Quatre générations de sidérurgistes ont su affiner la technologie spécialisée qui a débuté avec l'acquisition du procédé Thomas. La prospérité économique de notre pays s'est construite sur cette maîtrise technologique et c'est grâce à elle que notre pays a su s'affirmer sur la scène européenne. Pionnière de la technologie de pointe à l'époque, la sidérurgie luxembourgeoise a pu se hisser au premier rang pour le know-how dans la matière. L'entreprise courageuse qui a débuté il y a cent ans grâce à l'acquisition d'une technologie révolutionnaire, a été constamment poursuivie. Ne mentionnons que la conception révolutionnaire, originale du haut fourneau développé par la société Paul Würth. Ce progrès permanent n'a été possible que grâce à l'esprit inventif des sidérurgistes, mais aussi grâce à un climat de stabilité et de paix sociale qui est certainement l'un des premiers atouts de notre pays.

Il y a quelques semaines, quand ensemble avec les partenaires sociaux, nous avons signé l'accord tripar-

tite, que les jalons nécessaires à la survie au Luxembourg d'une sidérurgie compétitive furent mis en place. Outre ses avantages immédiats, cet accord fait référence aux nécessités de l'innovation et de la recherche, permettant non seulement d'améliorer notre productivité, mais également la création de nouveaux produits à haute technicité. De plus, sachant que notre sidérurgie participe à des activités de recherche, le Gouvernement s'est déclaré prêt à en encourager l'intensification, et ce afin d'améliorer encore notre outil de production et de créer de nouveaux emplois.

Certains il est vrai, pour libérer des postes de travail, pour réduire le chômage, réclament une diminution du temps de travail. Or, il faut nous rendre à l'évidence, que celle-ci ne deviendra possible que si nous gagnons la bataille de la productivité.

Certes, pour l'instant notre sidérurgie se trouve en Europe dans une situation relativement favorable, mais si nous voulons maintenir nos salaires élevés et assurer ainsi le progrès social, nous ne pourrions pas nous permettre de nous arrêter à mi-chemin.

Cette innovation pour nous Luxembourgeois signifie donc, et je le répète, procédés techniques, produits nouveaux, mais elle se traduit également par la nécessité d'une diversification industrielle, qui heureusement est déjà en cours, elle se traduit de plus en plus aussi par une importance croissante du secteur tertiaire. La comparaison du déficit de notre balance commerciale avec le solde positif de notre balance des paiements courants démontre, si besoin en était, la part importante et extrêmement bénéfique des services dans notre commerce extérieur.

Il s'agit donc de consolider le secteur bancaire, de redécouvrir la valeur stabilisatrice des petites et moyennes entreprises, et ce sans oublier que l'industrie doit rester le fer de lance de nos exportations. Il apparaît de plus en plus clairement qu'à côté de la paix sociale, qu'à côté de la stabilité politique, un de nos principaux atouts est et reste notre capital humain, la qualité de notre main-d'œuvre et last but not least la qualité de matière grise, dont vous, Messieurs les ingénieurs, êtes parmi les principaux détenteurs.

Par contre, le coût élevé de notre main-d'œuvre, ainsi que son manque de mobilité, constituent certains des handicaps à l'implantation d'entreprises nouvelles. Il est vrai que la concurrence effrénée que se livrent actuellement les pays de la Communauté, la surenchère de subventions, l'exiguïté d'autre part de notre marché national constituent des difficultés autrement sérieuses.

(Mais n'est-il pas symptomatique aussi d'un certain état d'esprit typiquement luxembourgeois, que de trop vouloir attendre le salut uniquement des investissements étrangers, tout en gardant paradoxalement une certaine méfiance à l'égard de ce qui est étranger.)

Jusqu'à présent, la diversification industrielle se ramenait essentiellement à l'implantation de filiales de firmes étrangères. Si cet apport restera important (et je l'espère, et nous l'avons démontré au cours des semaines passées que le Grand-Duché peut exercer des attraits sur les investisseurs étrangers), il n'en

reste pas moins que nous ne pouvons prétendre bâtir notre survie économique et industrielle uniquement sur l'apport étranger.

Voilà pourquoi l'exemple de cette famille d'industriels luxembourgeois qui se sont lancés dans une aventure industrielle formidable, surtout de nos jours, devrait inspirer nos chefs d'entreprises. Car le rôle déterminant en matière de compétitivité appartient en définitive aux particuliers, à leur esprit d'initiative et à leur évaluation personnelle du risque. La nécessaire restructuration industrielle qui nous est imposée par la nouvelle division internationale du travail, nous pousse à adopter une stratégie industrielle offensive. La conquête de nouveaux marchés passe souvent par l'offre de nouveaux produits s'appuyant sur un know-how d'avant-garde.

Alors qu'il est devenu évident qu'une économie luxembourgeoise, qui se contenterait de fournir essentiellement des produits semi-fins extrêmement standardisés, serait à terme condamnée, alors que la force d'une industrie d'un pays se mesurera de plus en plus par son degré d'adaptation à l'évolution de la demande mondiale, alors que la recherche de nouveaux créneaux de production suppose évidemment une maîtrise technique et commerciale, celle-ci en définitive dépendra de nos efforts à tous à promouvoir la créativité.

Cet appel s'adresse aussi, et tout particulièrement, aux petites et moyennes entreprises. Déjà, il est vrai, nous pouvons compter parmi celles-ci quelques-unes de nos meilleures industries qui, en quelques années, grâce à des techniques révolutionnaires et des produits nouveaux et originaux ont pu s'imposer sur le marché international.

Elles ont compris que la valeur d'une technologie ne se mesure pas toujours à son effet de masse. D'ailleurs le thème bien connu du *Small is beautiful* devrait tout particulièrement inspirer les Luxembourgeois vu que le renouveau de notre vie économique et industrielle dépendra précisément pour une large part du dynamisme de nos petites et moyennes entreprises qui me semblent particulièrement aptes à orienter leurs activités d'après les mutations profondes qui caractérisent nos sociétés hautement développées et qui offrent des champs d'opération particulièrement intéressants à tous les esprits créatifs.

Peut-être serait-il intéressant de citer dans ce contexte André Danzin, Président du Comité européen de recherche et de développement: « On ne pourra pas passer d'une politique de recherche et de développement essentiellement orientée par les trois P (Prestige, Puissance, Potentiel d'Armement) à une politique orientée par les trois B (Besoins, Bien-être, Bonheur de l'homme) sans accorder aux acteurs des marges de liberté considérables pour trouver l'inattendu et sans permettre à l'innovation d'être soumise à la sélection par la nécessité. »

La lutte contre le gaspillage, les économies d'énergie et de matières premières, l'électronique et le cadre de vie formeront certainement des axes de recherche prometteurs.

Comme la créativité déterminera de plus en plus la compétitivité et la rentabilité de nos entreprises, il ne s'agit pas de négliger l'encouragement de la recherche. Il est vrai que les dimensions de notre pays, nos moyens limités et l'absence de grands centres universitaires nous obligeront certainement à recourir très souvent à l'importation de techniques mises au point à l'étranger, comme l'avait d'ailleurs fait la famille Metz.

Mais si l'étranger fournira toujours à nos industries une grande part de ses innovations et de ses brevets, ceci ne devra en aucune manière nous faire renoncer à stimuler notre propre activité inventive.

Comme je viens de le dire, nous disposons d'une main-d'œuvre très qualifiée, mais nous disposons également d'un nombre d'universitaires très élevé. Comme la promotion de la créativité aura à s'étendre à l'ensemble de la société industrielle, une meilleure formation des jeunes, plus adaptée au marché de l'emploi et aux besoins de notre économie, constituera un des noyaux d'une politique sélective d'encouragement de la recherche et de l'innovation. Une jeunesse mieux formée, mieux orientée, ne demandera qu'à contribuer au processus de création et d'innovation. C'est au Gouvernement et aux industriels de mettre à sa disposition l'outil qui correspond à ses aspirations.

Ce sera sans aucun doute possible, la seule façon d'enrayer quelque peu la fuite de nos meilleurs cerveaux qui, faute de moyens, s'expatrient et dont les recherches trouvent un accueil chaleureux à l'étranger.

Déjà le Gouvernement a mis en place en 1977 un

Conseil pour la recherche scientifique au sein duquel fonctionne un Groupe de recherche Industrielle devant collaborer avec des organismes privés.

Mais si l'Etat peut contribuer à créer un climat et des infrastructures propices à la créativité, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui sont destinés à créer et à innover en matière industrielle.

L'Etat en effet ne peut, ni ne doit se substituer au dynamisme des particuliers, aux décisions de nos industriels, de nos chefs d'entreprise.

Le défi qui nous est lancé est d'abord un défi lancé à nos industriels, qui se doivent une nouvelle fois de prendre conscience de ce que l'avenir n'appartient qu'à celui qui ose et qui agit. Certes, la créativité et le risque vont de pair. Mais ne sont-elles pas véritablement les éléments moteurs de nos économies occidentales, les nerfs de la libre entreprise dont la flexibilité reste un atout majeur.

Les cent ans qui viennent de s'écouler ont marqué pour notre pays des changements considérables, des mutations énormes. Nous devons notre démarrage économique au fer et à une parfaite maîtrise des techniques.

Pour venir à bout des difficultés qui aujourd'hui nous assaillent de toute part, nous devons nous inspirer de la leçon qui nous est donnée par les pionniers de notre industrie et de notre prospérité.

Afin de progresser, d'assurer notre existence et notre survie, il s'agit de mobiliser les forces créatrices dans tous les secteurs de notre vie économique actuelle.

Car ne l'oublions pas, la seule alternative possible à la régression, c'est l'initiative, c'est l'innovation.

La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 27 mai 1979 se sont déroulées au cimetière américain de Hamm les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day en présence de nombreuses personnalités.

Après une invocation dite par Monseigneur Jules Jost, aumônier de l'Armée luxembourgeoise, l'assistance entendit des allocutions de Monsieur James G. Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, du colonel H. N. Campbelle du 36th Tactical Fighter Wing de Bitbourg et de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Excellencies,

Ladies and Gentlemen.

Our gratitude to the soldiers who lie buried in this cemetery and in similar places, as impressive as this one, around the world, can hardly ever be equal to the heroism and the spirit of the self-sacrifice which they showed in order that we may live in freedom and peace.

Anything we may say, on this day, will appear inadequate, compared to the sum of sufferings they endured for us: the separation from their beloved ones, the physical exertions of fighting through burning heat, through freezing cold, and through sleepless nights, the presence of fear as their constant companion, the death of so many of their comrades . . . And yet their courage did not falter. They bravely held on until the end, until the supreme sacrifice of their lives.

And how could we ever find words strong enough to comfort the maimed, for what they continue to endure, or to console the parents and wives of those who died on the field of honour, and, above all, their children who for the sake of our liberty, had to grow up without the love and protection of a father?

May the faithfulness which brings us here, year after year, to this moving ceremony, be at least a small token of the everlasting gratitude we find it so difficult adequately to express.

And may the efforts we accomplish to secure the permanence of peace, bear witness to the fact that we

fully honour the magnitude of the sacrifice of those who died for us on the battlefield.

For, whereas our first duty towards them is gratitude, our second duty is to make every possible effort in order to prevent the breaking out of another war.

This year we commemorate the thirtieth anniversary of the end of the Berlin blockade, and of the signature of the North Atlantic Treaty.

These anniversaries remind us that peace as well as victory can only be achieved by strenuous efforts, that peace as well as victory must be deserved.

The Berlin blockade, to which the Western Allies reacted with remarkable imagination, swiftness and determination, but nevertheless by peaceful means, served to convince the free nations of Europe and North America that they could safeguard peace only by showing clearly that they were ready to defend themselves against any provocation or aggression.

They therefore concluded on the 4th April 1949 a defensive alliance called the « North Atlantic Treaty ». This agreement was ratified within five months by the Parliaments of the original twelve signatory states. As we all know, three other countries later acceded to this treaty, and it was followed by the setting up of an integrated defence organisation.

If a similar organisation had been in existence in 1936, when Hitler invaded the Rhineland, World War II would probably never have taken place.

In any case, there can be no doubt that the Atlantic Alliance has to be credited for the largest period of peace Europe has known in this century.

But it is not sufficient for democracies to show their readiness to defend themselves. The safeguarding of peace also requires positive efforts in favour of disarmament and détente.

I'm convinced that General Patton and his men would vividly encourage us to pursue and deepen our efforts in this respect.

We, in Luxembourg, are pleased with the successful outcome of the second round of strategic arm's limitation talks, and we hope that the new agreement will soon enter into force.

Together with our Allies, we are ready to redouble our efforts in order to achieve, as a next step, an effective, mutual and balanced reduction of forces in Europe, and a stop to the arms race in this part of the world.

Finally the maintenance and strengthening of world peace also postulates a third element, namely systematic and persevering efforts to settle international disputes and local conflicts by way of negotiations.

In this respect President Carter, during the negotiations leading to the agreements which have recently been signed in Washington between Egypt and Israel, has set new standards as far as an active pursuit of peace by statesmen is concerned.

After having shown a degree of imagination, personal commitment and perseverance hardly ever seen before on the international scene, the President of the United States has also expressed in admirable terms the philosophy which has inspired and will continue to inspire his conduct.

At the treaty signing ceremony on the Withe House lawn on March 26, 1979, he declared the following:

« Peace is active, not passive. Peace is doing, not waiting. Peace is aggressive, attacking. Peace plans its strategy and encircles the enemy. Peace marshals its forces and storms the gates. Peace gathers its weapons and pierces the defence. Peace, like war, is waged. »

I am sure that this is exactly what the heroes, whose sacrifice we are commemorating today, are expecting from us: that we should, in the pursuit of peace, give proof of the same relentlessness they displayed in the pursuit of victory.

Let us not disappoint them.

L'ARBED en 1978

Le 27 avril 1979 eut lieu à Luxembourg l'assemblée générale ordinaire de l'ARBED. Nous reproduisons ci-après les parties essentielles du rapport du Conseil d'Administration de l'ARBED.

La production d'acier de la société-mère ARBED s'est accrue en 1978 de 12,4% par rapport au très bas niveau de 1977, pour s'élever à un total de 4.247.000 t contre 3.780.000 t un an plus tôt. Malgré cette augmentation sensible, l'écart par rapport au record de production établi en 1974, avec 5.735.000 t, se chiffre toujours à -25,9%, ou 1.448.000 t.

Le taux de progression de la production de l'ARBED a été largement supérieur à celui des aciéries de la CEE et à celui de la production mondiale, qui sont restés limités à respectivement 5,1% et 6%.

L'évolution favorable constatée dans le domaine de la production d'acier ne s'est pas répercutée cependant sur celui de la production de minerai. Celle-ci ne s'est établie en effet qu'à 7.249.000 t contre 8.089.000 t en 1977, accusant une baisse de 10,4%. Dans les mines françaises, l'extraction est revenue de 7.044.000 t en 1977 à 6.692.000 t en 1978, ce qui correspond à une régression de 5,0%. Par rapport à la meilleure année (1974), l'écart se chiffre à -23,8%, ou 2.091.000 t. Avec 557.000 t extraites, les mines luxembourgeoises accusent une baisse de

46,7%, par rapport aux 1.045.000 t de 1977 et se situent à un niveau inférieur de 89,9% au record de production qui date de 1969.

Avec une seule mine restant en exploitation au Grand-Duché, la part du minerai grand-ducal dans la production totale est tombée à 7,7% contre 12,9% en 1977 et 18,7% en 1974. En revanche, la part des mines françaises a continué de s'accroître pour passer à 92,3 % du total, contre 87,1% en 1977 et 81,3% en 1974.

La régression générale de la production de minerai constatée en 1978 a été compensée par un recours accru aux minerais riches en stock. Quant à la régression spécifique de la production des mines luxembourgeoises, elle est due, pour l'essentiel, à leur trop faible teneur en fer.

Avec 6 hauts fourneaux à feu fin 1978, contre 5 un

an plus tôt et 16 à fin 1974, la production de fonte s'est accrue de 9,2% pour atteindre un total de 3.301.000 t contre 3.023.000 t en 1977. Par rapport aux 4.874.000 t produites en 1974, l'écart se chiffre toujours à -32,3%.

La progression plus lente de la production de fonte (+9,2%) en comparaison avec la production d'acier (+12,4%) a été compensée par une amélioration de la mise au mille de fonte liquide et par une utilisation plus forte de ferrailles aux aciéries.

Au cours du mois de décembre, les divisions d'Esch-Belval et de Dudelange ont commencé à approvisionner la MMR-A en fonte liquide, l'acheminement se faisant au moyen de poches torpilles.

Depuis 1974, c'est-à-dire la dernière année de haute conjoncture, l'évolution des productions de base a été la suivante:

Productions de base	1974 t	1977 t	1978 t
Minerai de fer	10.807.000	8.089.000	7.249.000
Fonte	4.874.000	3.023.000	3.301.000
Acier	5.735.000	3.780.000	4.247.000

La production d'acier a été assurée pratiquement dans sa totalité par le procédé LD-AC à l'oxygène pur, 7.870 t seulement ayant été élaborées dans les fours électriques d'ARBED-Dommeldange. La production d'acier électrique avait atteint encore 25.947 t en 1974 (à Dommeldange et à Esch/Belval).

La production de laminés, y compris les 101.000 t de feuillards du laminoir de St-Ingbert, s'est accrue

dans une proportion comparable à la production d'acier brut, soit 12,1%, et s'est chiffrée à 3.468.000 t, contre 3.094.000 t en 1977. Par rapport au record de production établi en 1974, avec 4.411.000 t, il subsiste un écart de -21,4%.

Ventilée par groupes de produits, l'évolution de la production sidérurgique a été la suivante:

Produits	1974 t	1977 t	1978 t
Feuillards et larges plats *	1.116.000	745.000	811.000
Laminés marchands	1.000.000	596.000	651.000
Poutrelles à larges ailes	475.000	398.000	419.000
Tôles	529.000	416.000	405.000
Demi-produits pour la vente *	424.000	230.000	390.000
Fil machine	404.000	302.000	326.000
Profilés	272.000	234.000	242.000
Palplanches	173.000	160.000	208.000
Matériel de voie	18.000	13.000	16.000
TOTAL	4.411.000	3.094.000	3.468.000
Tréfilés (division ARBED)	277.000	239.000	265.000
Tubes	116.000	111.000	118.000
Pièces de forge	12.000	10.000	3.400

* Y compris les tonnages destinés à être transformés dans les usines du groupe ARBED.

Il ressort de ce tableau que la progression a été générale d'une année à l'autre pour tous les produits laminés, à l'exception des tôles qui, malgré une augmentation de 4% de la production de tôles galvanisées, ont connu dans l'ensemble un recul de 2,6%. Les pièces de forge, également, sont tombées de 10.000 t en 1977 à 3.400 t, à la suite de la fermeture,

en cours d'exercice, de la fonderie et de la forge de Dommeldange.

L'augmentation exceptionnellement forte constatée dans le domaine des demi-produits (+69,6%) s'explique par la vente de 106.000 t, soit plus d'un quart de la production, à la société Métallurgique et

Minière de Rodange-Athus *, ainsi que par une demande plus forte de la part de nos relamineurs à l'étranger. Grâce à de nouveaux profils et de nouveaux débouchés, la production de palplanches s'est accrue de 30%. Le matériel de voie (+23,1%) a poursuivi sa progression rapide, mais ne représente toujours qu'un pourcentage très faible de la production totale. Il convient par ailleurs de souligner la bonne tenue des produits de masse: Profitant d'une demande plus soutenue en ronds à béton, notamment à l'exportation, les laminés marchands ont progressé de 9,2%; les feuillards et larges plats (+8,9%) ont bénéficié de tonnages importants en produits laminés à chaud livrés à des tubistes du tiers monde; sous l'influence d'un marché bien disposé au cours des neuf premiers mois, le fil machine a progressé de 7,9%.

Des avances moins prononcées, mais néanmoins appréciables, ont été enregistrées par les produits plus élaborés: la production de tubes s'est accrue de 6,3%; pour les poutrelles à larges ailes (+5,3%), la progression constatée en 1977 s'est poursuivie; les profilés on enregistré une augmentation de 3,4%.

Malgré cette évolution plus favorable aux produits à faible valeur ajoutée (feuillards et aciers marchands), la part de ceux-ci dans le total de la production de laminés est tombée à 42% contre 43% un an plus tôt et 48% en 1974.

Dans le secteur des tréfilés la production de l'ensemble des divisions et des filiales gérées par Treuil-ARBED s'est accrue à 562.000 t contre 513.000 t un an plus tôt, ce qui correspond à une progression de 9,6%, après des augmentations de 7,5% en 1977 et 8,6% en 1976.

Alors que la production de tréfilés des divisions de l'ARBED s'est accrue de 10,9% (265.000 t contre 239.000 t en 1977), celle des filiales a augmenté de 7,6% pour s'établir à 296.000 t contre 275.000 t en 1977.

Par groupes de produits, les progressions les plus marquantes ont été enregistrées par le steelcord et le hosewire (+28%), les treillis soudés (+13%) et les produits en aciers durs (+13%), dont notamment les fils et torons pour béton précontraint.

Pour l'ensemble du groupe ARBED, la production d'acier, compte tenu des apports de MMR-A, Neunkircher Eisenwerk et Lech-Stahlwerke, a augmenté de 6,7% pour s'établir à 11,95 millions de t, contre 11,2 millions de t produites sur une base comparable en 1977.

Suivant procédés, cette production a été élaborée à raison de 62,8% (7,5 millions de t) dans des convertisseurs LD-AC/LD, de 25,2% (301 millions de t) dans des convertisseurs OBM, de 7,9% (950.000 t) dans des fours électriques et de 4,1 % (490.000 t) dans des aciéries SM.

Expéditions et allure du marché

Après quatre années de récession, le marché mondial de l'acier, marqué par une évolution très diver-

gente, du point de vue géographique, a connu en 1978 un certain regain de dynamisme, s'exprimant par une reprise globale de la demande. Cette évolution a permis aux producteurs de l'Europe de l'Ouest de reconquérir sur les marchés d'exportation des positions relatives assez proches de celles qu'ils tenaient en 1974, avant la crise.

Or, cette amélioration des positions européennes n'est que partiellement le fait de prix de revient plus compétitifs; elle est aussi la conséquence d'un comportement plus ordonné des producteurs sur les marchés internationaux. Il convient donc de garder à l'esprit que cette nouvelle situation est pour une part artificielle et reste fondamentalement précaire. Malgré le retrait relatif des Japonais et de quelques autres pays exportateurs, leurs outils sont toujours là, affûtés, sous-occupés et poussant à l'amélioration de leurs prix de revient par une plus forte utilisation des capacités.

Pour le marché communautaire, l'année 1978 a été l'année du plan Davignon, qui a permis de ramener les importations en provenance des pays tiers à une mesure supportable, les livraisons intracommunautaires ne subissant que peu de variations par rapport à l'exercice précédent. Le plan Davignon a permis également une certaine hausse des prix sur ce marché intérieur.

Ce résultat a été obtenu malgré les hésitations et un certain manque de discipline des producteurs et du négoce, dont les attitudes parfois erratiques ont empêché le plan Davignon de porter tous ses effets.

En ce qui concerne plus particulièrement le négoce, il convient de signaler que les sorties de magasin se sont amplifiées au cours d'exercice. Les rivalités persistantes des marchands de fer ont cependant affaibli les tentatives de redressement des prix et la politique d'achat est demeurée prudente. De ce fait, les réapprovisionnements sont restés modestes et n'ont porté que sur les quantités strictement nécessaires.

Une nouvelle étape du plan Davignon a été franchie avec l'application, à partir du 1^{er} janvier 1979, de prix minima et d'orientation en hausse. Il faut espérer que le plan Davignon en sortira fortifié.

L'effort d'adaptation de l'appareil productif aux nouvelles données économiques, soutenu par la Commission européenne et Eurofer, s'est accentué tout au long de l'année et les résultats des sociétés ont commencé à en être influencés favorablement.

La tendance à la hausse de la production industrielle, qui est apparue au troisième trimestre, en Allemagne, s'est confirmée entretemps. Mais le problème se pose de savoir si ce redressement, encore faible, pourra trouver une force suffisante pour entraîner dans son sillage les économies de tous les pays de la Communauté et y susciter des investissements autres que de simples rationalisations. Le fait est qu'actuellement cette tendance à la reprise ne se manifeste dans aucun autre pays.

Quant aux exportations d'acier de la Communauté à destination des pays tiers, elles ont été en augmentation constante par rapport à l'exercice précédent et se sont accrues de plus de 20% en moyenne.

* Par ailleurs, 86.000 t d'aciers marchands ont été cédées à MMR-A pour relaminage à façon ex billettes ARBED.

Malgré une forte utilisation de ses capacités, la sidérurgie des Etats-Unis a été incapable, pour un certain nombre de produits, de satisfaire les besoins du marché américain. Celui-ci donc a été obligé d'ouvrir largement ses portes aux importations qui, en cours d'année, ont pris une envergure telle que l'administration s'en est inquiétée. La mise en place des prix « gâchette » devant enrayer les entrées d'acier étranger à bas prix n'a pas empêché les importations en provenance de la CEE de s'élever à 570.000 t, en moyenne mensuelle, contre 516.000 t en 1977. Par contre, les livraisons en provenance du Japon, notamment sous l'effet de la réévaluation du yen, ont été ramenées de 591.000 t en 1977 à 480.000 t, en moyenne mensuelle.

En matière de prix, la politique poursuivie par les autorités communautaires a permis de redresser les cotations dont l'indice s'est situé à 161 points à fin décembre 1978 contre 146 points à fin décembre 1977.

Pour l'ensemble de l'année 1978, l'indice du prix de vente moyen est passé de 147 points en 1977 à 158 points.

Malgré le climat de conjoncture incertain, les expéditions de produits laminés de l'ARBED ont enregistré une augmentation en 1978 et se sont chiffrés à 3.467 millions de t contre 3.093 millions de t en 1977, ce qui représente une progression de 12%.

Par rapport à l'exercice 1977, les courants commerciaux de l'ARBED n'ont subi que de légères modifications. Ainsi la part des expéditions à destination des pays membres de la CEE est revenue de 67,9% à 66,4% en 1978.

Les expéditions vers les Etats-Unis ont reculé à 4,2% du total en 1978 contre 8,4% en 1977.

Les livraisons à destination de l'Europe non-communautaire ont accusé un léger recul en revenant de 9,6% du total à 8,6% en 1978.

En revanche, les expéditions à destination des pays du Comecon ont connu une augmentation sensible et

sont passées de 1,8% en 1977 à 3,1% en 1978. Les livraisons vers les autres marchés tiers du globe ont à leur tour fortement augmenté. La part prise par ces dernières en 1978 s'élève à 17,7% contre 12,3% précédemment. Les expéditions à destination de la Chine ont eu une incidence sensible sur cette évolution. De 23.000 t en 1977, elles se sont accrues à 198.000 t en 1978, faisant avancer l'ARBED au second rang des fournisseurs d'acier de la Chine.

Personnel

Au 31 décembre 1978, le personnel total occupé par l'ARBED dans ses divisions luxembourgeoises et étrangères s'est élevé à 21.640 ouvriers et employés, contre 22.844 à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de 1.204 personnes, ou 5,3%. Au Grand-Duché de Luxembourg, le personnel de la société est revenu à 18.537 ouvriers et employés, contre 19.535 à la fin 1977, accusant une baisse de 998 personnes, ou 5,1%. Il faut y ajouter 733 personnes qui ont été mises en préretraite et ne figuraient plus dans l'effectif de fin 1978 de sorte que le recul total d'une année à l'autre se chiffre à 1.731 ouvriers et employés, ou 8,9%.

L'effectif inscrit à la division anticrise est tombé de 2.696 personnes en 1977 à 1.913 à fin 1978, ce qui représente un recul de 783 unités, ou 29%.

Rappelons que la division anticrise, créée vers le milieu de l'exercice 1977, a pour mission de reclasser le personnel devenu disponible à la suite des mesures de rationalisation, en recherchant des emplois nouveaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la société. Un nombre considérable de personnes affectées à cette division (54%) ont été occupées sur les grands chantiers de travaux d'investissement de l'ARBED, 21% ont trouvé une occupation à l'intérieur de l'ARBED et 15% ont été placés auprès de filiales et de firmes étrangères au groupe.

Au cours des trois dernières années, les effectifs de la société ont évolué comme suit:

Personnel (au 31.12)	1976	1977	1978
Mines luxembourgeoises	696	607	479
dont: Division anticrise	—	319	205
Mines françaises	1.259	1.151	1.006
Divisions sidérurgiques luxembourgeoises	20.955	18.928	18.058
dont: Division anticrise	—	2.377	1.708
Divisions étrangères	2.064	2.158	2.097
Effectif total	24.974	22.844	21.640
dont: Ouvriers	20.040	18.447	17.451
dont: Employés	4.934	4.397	4.189

La réduction de personnel est pour l'essentiel le résultat d'une politique systématique poursuivie par l'arrêt de l'embauche et le non-remplacement des départs naturels. Les personnes touchées par le régime de préretraite obligatoire pour les ouvriers et employés de la sidérurgie luxembourgeoise ont été au nombre de 343 pendant l'exercice sous revue.

Entre début 1975 et fin 1978, l'effectif total de la société a diminué de 6.126 personnes (ou 22%),

dont 5.432 au Grand-Duché de Luxembourg.

ARBED a réussi en 1978 à inverser la tendance à la hausse des frais de personnel par t de laminés qui, pour la première fois depuis 1974, sont en baisse — et cela de façon très sensible. Après avoir encore connu une augmentation de 1,4% en 1977, successive à des hausses de 12% en 1976, de 45,9% en 1975 et de 18% en 1974, le coût du personnel par t de produits laminés a enregistré un recul de 17% (compte non

tenu, il est vrai, de l'effectif inscrit à la division anti-crise).

Quant au coût total du personnel des divisions luxembourgeoises, il s'est élevé en 1978 à 12,7 milliards de francs, contre 13,2 milliards en 1977 (-3,8%), 12,5 milliards en 1976 (+1,6%), 12,2 milliards en 1975 (+4,1%) et 11,5 milliards en 1974 (+10,4%).

Parallèlement, des résultats fort encourageants ont été obtenus dans le domaine de la productivité. En effet, le nombre d'heures de travail prestées par t de laminés (ouvriers et employés du « noyau sidérurgique ») est tombé à 6,8 en 1978, contre 8,5 en 1977, et contre 9,2 en 1976. Il se situe ainsi même en dessous du niveau de 7,9 atteint au cours de l'année 1974.

L'amélioration est plus sensible encore si l'on prend comme critère l'acier, où un gain de 22% a été réalisé.

Sur le plan de la sécurité du travail, le chiffre absolu des accidents déclarés entraînant une absence de plus de 3 jours a diminué de 5,5% par rapport à 1977. Par contre, le taux de fréquence est passé à 64,9 dans les usines luxembourgeoises contre 64,5 en

1977, et 72,8 en 1976. Quant au taux de gravité des accidents, il s'est élevé à 1,87 en 1978 contre 1,80 en 1977, et 2,16 en 1976.

Résultats de l'exercice

Sous l'effet des expéditions en hausse et de la légère amélioration des prix au niveau communautaire, le chiffre d'affaires de la société s'est accru de 11,1%, pour s'élever à FLUX 37.468 millions contre 33.729 millions en 1977. Cette progression reste cependant inférieure au taux d'augmentation du volume total des expéditions, en raison du fort accroissement des ventes à destination des marchés tiers qui sont caractérisés, de manière générale, par des prix moins rémunérateurs.

Compte tenu des dotations aux amortissements qui se sont élevées à 1.552.506.705 francs, les résultats industriels et revenus du portefeuille font ressortir un solde négatif de 1.918.896.800 francs, exprimant une amélioration de 2.586.395.461 francs par rapport aux pertes de 4.505.292.261 francs enregistrées en 1977.

(Source: Extraits du rapport de l'ARBED, présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1979.)

Le marché financier luxembourgeois

Le secteur des services financiers a connu au cours de l'année 1978 à nouveau des résultats encourageants.

Comme au cours de l'exercice 1977 le nombre des banques au Grand-Duché de Luxembourg a progressé et est passé de 94 banques fin 1977 à 97 fin 1978.

Ces établissements ont occupé au 31 décembre 6.707 personnes, ce qui correspond à un accroissement de 399 unités par rapport à l'année précédente. Les effectifs masculins se sont élevés à 3.729 et les effectifs féminins à 2.987. On dénombrait 689 cadres dirigeants, 5.384 employés et 184 ouvriers.

Quant au total des sommes de bilan des instituts bancaires et financiers, il s'est chiffré au 30 novembre à 2.536 milliards de francs, contre 2.046 milliards en 1977, soit une progression annuelle de 24%.

Le secteur financier dans son ensemble, a continué de s'affirmer encore comme un des contribuables les plus importants du pays.

On sait que l'orientation internationale de la place du Luxembourg fait que le volume des affaires y traitées dépend étroitement du climat général régnant en chaque période sur les divers euro-marchés.

En 1978, les marchés internationaux de capitaux ont été marqués dans une très large mesure par le maintien de perspectives incertaines concernant les taux d'intérêt et le cours du dollar.

Du côté de la demande le recul persistant de la devise américaine ainsi que la tendance de hausse des

taux d'intérêt aux Etats-Unis ont suscité de la part des investisseurs une certaine réticence à s'engager dans des placements en valeurs à revenu fixe libellés en dollars. Pour ce qui est de l'offre, plusieurs éléments ont également œuvré dans le sens d'une contradiction du nombre des euro-émissions par rapport au niveau record de l'année 1977. Citons à cet égard la réduction du déficit de la balance courante de certains pays de l'O.C.D.E., réduction qui a comprimé une des causes du recours au marché des euro-capitaux, sans oublier la tendance d'un nombre croissant d'emprunteurs étrangers, à s'adresser directement aux marchés internationaux de capitaux.

Durant l'année sous revue les emprunts publics émis sur le marché des euro-obligations ont totalisé la contrevaletur de 11.904 millions de dollars, ce qui représente une diminution de quelque 20% par rapport à 1977.

Le volume des émissions en dollars s'est réduit graduellement en 1978 et a atteint son plancher vers la mi-octobre. Néanmoins la monnaie américaine reste avec une part de 49,8% du volume global d'émission l'instrument le plus souvent utilisé. Le second rang en matière de monnaies d'émission est occupé par le mark allemand, dont la fréquence d'intervention se chiffre à 40,3% contre 27,5% l'année précédente. Les 9,9% restants se répartissent sur le dinar koweïtien, la livre anglaise, l'unité de compte européenne, le franc français, le yen, les DTS, le dollar australien et le dinar bahreïnien.

En termes absolus, le volume d'émission d'obligations en euro-DM n'a guère varié par rapport à 1977, la forte appréciation de cette monnaie ayant peut-être effrayé un certain nombre d'investisseurs potentiels. Il n'empêche que la devise allemande s'est désormais taillée une place de choix sur le marché des euro-capitaux.

Parmi les autres événements, on relève encore l'absence d'émissions en dollars canadiens, la reprise des emprunts en francs français (traduction d'un regain de confiance dans l'économie du pays d'origine), le succès des emprunts en UC, la réapparition des DTS comme monnaie d'émission.

En ce qui concerne la nationalité des émetteurs, il est apparu que les emprunteurs européens arrivent toujours en tête en intervenant dans 49,8% (53,4% précédemment) des émissions. Suivent le groupe « Divers » avec 20,3%, le Japon avec 10,6%, les Etats-Unis avec 9,1%, l'Australie et la Nouvelle-Zélande avec 6,4%, enfin le Canada avec 3,7%.

Si 1978 a été une année tiède pour les euro-émissions, elle s'est révélée au contraire particulièrement faste dans le secteur des euro-crédits, dont le volume consenti s'est élevé à quelque 64 milliards contre 38 milliards en 1977.

Ce sont les pays en voie de développement qui, en absorbant environ 54% des crédits octroyés, ont été les principaux bénéficiaires de cette activité. Les pays industrialisés pour leur part n'en ont utilisé que 41%, les débiteurs résidant surtout au Canada, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie.

Il s'agit de noter toutefois que dans le volume global ici indiqué interviennent dans une assez large mesure des renégociations d'anciens crédits, de nombreux emprunteurs ayant profité de leurs surplus de liquidité pour rembourser les emprunts contractés précédemment et réemprunter à des conditions plus favorables. Le haut degré de liquidité des marchés internationaux des capitaux et le manque de demande de crédits sur la plupart des marchés intérieurs ont en effet mené à une baisse sensible des taux d'emprunt, certains débiteurs de premier ordre bénéficiant ainsi de marges de 0,50% au dessus du Libor pour des échéances de 10 ans.

L'année 1978 s'est également révélée en progrès pour ce qui concerne les marchés financiers internationaux. A titre d'exemple, on estime qu'en termes de capitalisation boursière, la valeur globale de l'ensemble des actions cotées dans le monde occidental s'est accrue d'environ 14% en 12 mois. A l'issue de l'année, aucune place n'a enregistré de recul vraiment notable, certaines clôturant sur d'excellents résultats. Ainsi les bourses de Paris, Milan et Tokyo se sont particulièrement signalées, l'indice de Nikkei Dow Jones s'établissant même au Japon à un niveau record, dépassant pour la première fois le seuil psychologique des 6.000 points.

D'une façon générale cependant les pronostics sont plutôt modérément optimistes à l'aube de l'année 1979. Les opérateurs resteront probablement, au début tout au moins, dans une certaine expectative concernant l'évolution économique américaine, le plan de sauvetage du dollar présenté au mois de novembre semblant avoir suscité quelques craintes quant à une possible récession aux Etats-Unis. Par ailleurs une forte hausse des cours est toujours suivie d'une période d'accalmie de durée variable.

A la Bourse de Luxembourg le volume des transactions a dépassé en 1978 de 18% celui atteint en 1977.

L'indice des actions luxembourgeoises a fortement progressé, la plupart des valeurs représentatives profitant de cette évolution. C'est ainsi que les valeurs sidérurgiques se sont favorablement ressenties de la reprise dans ce secteur d'activité et ont connu des cours à la hausse.

Le marché national des capitaux s'est considérablement développé du fait de l'intérêt manifesté par les investisseurs pour les placements en obligations libellées en francs luxembourgeois. L'année passée, la cote de la Bourse a d'ailleurs pu enregistrer l'admission de 13 nouveaux emprunts obligataires en Flux pour un montant de 6,5 milliards de francs.

En ce qui concerne les emprunts internationaux, le nombre total de nouvelles admissions à la cote s'est monté à 125 contre 190 en 1977.

(Source: Rapports et Bilans de la Caisse d'Epargne de l'Etat, exercice 1978.)

La S.N.C.I. en 1978

Vue d'ensemble des opérations décidées au cours de l'exercice 1978

Au total les opérations décidées par le conseil d'administration de la Société nationale de Crédit et d'Investissement en 1978 ont atteint les chiffres suivants:

Crédits d'équipement:	598.200.000 F
Prêt à moyen terme:	40.000.00 F
Crédits à l'exportation:	209.900.000 F
Participations:	
MMR-A:	200.000.000 F
W.S.A. (dépôt militaire):	60.000.000 F
Lux Development s. à r. l.:	175.000 F
Camping Freeze:	8.000.000 F
Total:	1.116.275.000 F

L'impact au niveau de l'emploi de ces interventions a été le suivant:

Création d'emplois nouveaux:

— par les crédits d'équipement:	
emplois salariés:	342
emplois d'indépendants:	51
— par W.S.A.:	500
— par Lux Development	2
— par Camping Freeze	7
Total:	902

Consolidation d'emplois existants:

Industrie du tabac:	80
MMR-A (à court terme):	(2800)
MMR-A (à moyen terme):	1250
Camping Freeze:	75

Le nombre des entreprises qui ont bénéficié des interventions de la S.N.C.I. s'élève à 144 pour les crédits d'équipement, à 1 pour les prêts à moyen terme, à 4 pour les crédits à l'exportation et à 4 pour les participations, soient au total 153 entreprises.

La S.N.C.I. a démarré ses activités à un moment particulièrement difficile de la vie économique nationale. La persistance depuis plusieurs années de la dépression économique en Europe et dans le monde, la contraction des marchés d'exportation, les impératifs de la restructuration en profondeur de la sidérurgie, les problèmes de la modernisation de bon nombre d'entreprises existantes dans les secteurs industriel, artisanal, commercial et hôtelier, la recherche d'investisseurs nouveaux, l'entrée massive sur le marché du travail de jeunes constituent autant de défis pour les autorités publiques et pour les agents économiques et sociaux. Dans ce contexte la S.N.C.I. a inscrit son action dans le cadre de la politique économique et sociale d'ensemble du Gouvernement qui vise à sauvegarder le plein emploi et à stimuler la croissance économique d'après la stratégie définie par la Conférence Tripartite de mai-juin 1977.

L'inventaire des activités de la S.N.C.I. au cours de son premier exercice montre que, grâce aux innovations découlant de la loi du 2 août 1977 portant création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement et des règlements grand-ducaux du 30 novembre 1977 fixant les conditions générales des divers types de crédit, l'intervention et l'aide publiques en faveur du financement des investissements ont connu une large extension par rapport à l'ancien système plus limité des crédits d'équipement. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans un climat général très hésitant en matière d'investissement des entreprises (abstraction faite du programme d'investissement exceptionnel de la sidérurgie).

Par ailleurs on peut constater qu'à côté des extensions et des adaptations du système des crédits d'équipement, qui a été complété au cours de l'exercice 1978 par des formules inédites pour les cas de premier établissement, l'introduction des prêts à moyen et à long terme constitue un élargissement intéressant de la gamme des facilités de crédits publiques.

Dans le domaine des crédits à l'exportation la formule de cofinancement introduite par la S.N.C.I. a permis d'appuyer plusieurs contrats d'exportation très intéressants se chiffrant au total à quelque 809 millions de F. En outre la S.N.C.I. a décidé de favoriser la formule des accords-cadres entre banques luxembourgeoises et autorités publiques de divers pays importateurs, ceci en vue d'aider les entreprises luxembourgeoises dans une compétition internationale très serrée.

Enfin, en matière de prises de participation, le conseil d'administration a été sollicité d'intervenir tantôt dans des opérations de restructuration économique et financière, tantôt dans la mise sur pied d'entreprises nouvelles.

En automne de l'exercice sous revue le conseil d'administration a lancé une campagne d'information dans la presse professionnelle qui a connu un grand succès. Le présent rapport a été également conçu de manière à permettre aux banques agréées, aux investisseurs et aux exportateurs d'y trouver les informations dont ils ont besoin. Il dépasse donc, pour l'exercice 1978, les limites généralement tracées pour des rapports de cette nature.

Il convient par ailleurs de relever que toutes les potentialités ouvertes par la loi organique du 2 août 1977 n'ont pas encore pu être épuisées et qu'il faut compter environ deux ans avant de voir le nouvel établissement atteindre sa vitesse de croisière, ce qui permettra par ailleurs de faire un choix définitif dans le domaine des structures d'organisation qui pour le moment ont été tenues souples et légères.

Pour ce qui est des possibilités d'action de la S.N.C.I. au cours de l'exercice prochain, le conseil d'administration est d'avis que l'augmentation prévue de ses fonds propres d'un montant total de 765

millions de F lui permettra de faire face à l'extension prévisible de ses activités.

Finalement le conseil d'administration est d'avis que le nouvel organisme public de crédit a réussi son démarrage dans de bonnes conditions et a fait d'emblée un apport significatif à la solution des problèmes structurels de l'économie luxembourgeoise. Les perspectives à court terme permettent d'espérer que l'action de la S.N.C.I., et partant l'impact de celle-ci en termes d'emplois ou de valeur ajoutée, ira en croissant au cours des mois à venir et renforcera l'éventail des instruments de politique économique que les autorités publiques peuvent mettre en œuvre dans la politique de sauvegarde du plein emploi et de stimulation de la croissance économique.

Commentaire du bilan

La somme de bilan de la S.N.C.I. passe du 31. 12. 1977 au 31. 12. 1978 de 1.067 millions de F à 1.401,8 millions de F, soit une augmentation de 31,4%.

Cette progression est essentiellement due à l'augmentation de ses fonds propres. Ceux-ci passent en effet de 800 millions de F à 1.064,4 millions de F du fait de la dotation de 100 millions de F de l'Etat au titre de l'exercice 1978 et du versement de 164 millions de F, constitués par le remboursement des crédits d'équipement ancien régime venus à échéance.

Le poste « provisions » de 273,9 millions de F se compose principalement du fonds de garantie-crédits d'équipement ancien régime reçu en dotation de l'Etat (264 millions de F) et du fonds de garantie-crédits d'équipement constitué sur les crédits d'équipement accordés en 1978 par la S.N.C.I. (7 millions de F).

Les réserves libres de 2,4 millions de F reprennent le bénéfice réalisé au cours de l'exercice 1977.

A l'actif, on relève parmi les avoirs en banque essentiellement les dépôts auprès de la Caisse d'Epargne de l'Etat, tant à vue qu'à terme.

Y figurent également les crédits d'équipement liquidés, d'un montant de 158,3 millions de F qui prennent la forme de dépôts auprès des banques

agréées. Il en est de même pour les crédits à l'exportation, mais les crédits décidés en 1978 n'ont pas encore été liquidés au 31. 12. 1978.

La rubrique « participations » contient la participation au capital social de la MMR-A de 200 millions de F et une participation de 175.000 F au capital social de Lux -Development s. à r. l., dont 75.000 F à titre temporaire.

Les participations dans Camping Freeze S. A. et WSA s. à r. l. ont été souscrites et libérées en janvier 1979.

Le portefeuille-titres s'élève à 245,5 millions de F. Il est constitué en majeure partie de fonds publics luxembourgeois (188 millions de F) constituant la contrepartie d'une part du fonds de garantie de l'ancien système de crédits d'équipement.

Aux comptes d'ordre, on trouve les crédits irrévocables pour un montant total de 668,8 millions de F, soient 438,9 millions au titre de crédits d'équipement, 209,9 millions de F au titre de crédit à l'exportation et 20 millions de F au titre de prêts à moyen terme.

Le compte de pertes et profits renseigne un bénéfice de l'exercice de 60,2 millions de F. Conformément aux statuts de la S.N.C.I. il sera versé aux réserves libres après clôture de l'exercice.

Le total des revenus s'élève pour la période sous revue à 67,6 millions de F et consiste essentiellement en intérêts créditeurs sur les dépôts auprès de la Caisse d'Epargne de l'Etat (45,9 millions de F) et en revenus du portefeuille-titre (18,5 millions de F).

Au débit du compte de pertes et profits se trouve la constitution de provisions pour moins-values comptables sur portefeuille-titres pour un montant de 3,9 millions de F.

Les frais de personnel (traitements, indemnités du conseil d'administration et des fonctionnaires et employés, honoraires pour la tenue de la comptabilité) s'élèvent à 2.344.231 F, soit 195.353 F par mois, ce qui est un montant modeste par rapport au volume des affaires traitées.

(Source: Extrait du rapport du conseil d'administration de la S.N.C.I. sur l'exercice 1978.)

L'évolution de l'épargne au Grand-Duché en 1978

La tendance à l'augmentation de l'épargne due à la conjoncture économique et amorcée en 1975 s'est également poursuivie en 1978. L'année 1978 se place toujours dans le contexte de l'abondance des liquidités et accuse en principe le même mouvement que celui des années précédentes. L'épargnant semble cependant avoir davantage considéré le niveau des taux de rémunération de son capital lié en plus à une certaine stabilité. En effet, comparé à l'année 1977, la part de l'argent à vue sur les comptes ordinaires a

diminué de 14% en chiffres ronds dans le total de l'épargne en 1978, ce qui n'exclut pas toutefois un mouvement vers le marché de l'argent dès le moment où celui-ci était en mesure d'offrir des taux d'intérêts supérieurs aux taux de l'épargne et en tout cas plus élevés que pendant les mois précédents de l'année en cours. Quoiqu'il en soit, il ne semble pas qu'on s'inscrive en faux en prétendant que 1978 a été l'année d'une plus grande stabilité des capitaux disponibles. Il est difficile d'en rechercher les causes. Il est possi-

ble d'un côté que les épargnants aient encore plus pris conscience de la gravité de la situation économique qui semble peu évoluer vers une amélioration et qui risque de laisser subsister des séquelles plus durables que les prévisions l'avaient laissé supposer. D'un autre côté elle peut refléter le souci de placements suffisamment lucratifs face à l'éventualité d'une baisse des taux d'intérêts telle qu'elle s'est déjà manifestée dans quelques pays de la Communauté.

Au courant de l'année 1978 les excédents mensuels ont été d'une importance analogue à celle de l'année 1977, quoique le dernier trimestre accuse une certaine baisse à laquelle la hausse des taux d'intérêts sur le marché de l'argent ne semble pas être tout à fait étrangère. L'excédent favorable sur comptes d'épargne, intérêts et prime de fidélité compris, est inférieur de 233.316.409 francs à celui de l'année 1977.

Le solde des dépôts d'épargne au 31 décembre 1978 s'élève à 28.259.036.143 francs contre 24.971.218.614 francs en 1977. L'analyse des différentes catégories de dépôts révèle que les dépôts ordinaires payables à vue représentent une proportion de 74,84% avec un chiffre de 21.150 millions de francs contre 19.009 millions de francs et 76,12% en 1977. La variation a surtout profité aux dépôts d'épargne professionnelle, c'est-à-dire à une épargne bloquée pendant un certain temps et aux dépôts d'épargne à terme de 5 ou 10 ans. Pour le reste, les proportions des dépôts à terme se sont maintenues à un pourcentage légèrement plus élevé qu'en 1977 en se situant à 12,75% de l'ensemble des dépôts d'épargne contre 12,44% en 1977. 0,25% appartiennent aux dépôts d'épargne indexée introduits à partir du 1^{er} janvier 1977 et 12,16% concernent le système de l'épargne des Jeunes qui est passée de 1.057 à 1.196 millions de francs et l'épargne professionnelle qui est passée de 1.767 à 2.240 millions de francs.

L'avoir moyen par compte sur l'ensemble de tous les comptes d'épargne est passé de 96.000 francs à 107.791 francs, donc en progression constante depuis 1975.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 1.371.181.091 francs en 1978 contre 1.185.877.889 francs en 1977. La prime de fidélité s'élève à 130.618.755 francs en

1978 contre 111.639.579 francs en 1977. Les mouvements totaux sur les comptes généraux accusent un chiffre global de 17,2 milliards de francs contre 15,7 milliards de francs en 1977.

Les plans d'épargne indexée dont le taux d'intérêt est lié au taux moyen d'inflation annuel, ont rapporté un taux de 7% l'an, qui est inférieur de 0,25% au taux des dépôts à terme de 5 ans. Le taux moyen d'inflation était en effet seulement de 3,10% pour 1978. Il est évident que dans ces conditions cette forme d'épargne ne pouvait pas rencontrer la faveur du public. Le problème de l'indexation de l'épargne pourrait naturellement retrouver toute son actualité en cas d'une nouvelle flambée de l'inflation.

Il est intéressant de constater également que les apports en argent frais, c'est-à-dire l'excédent des versements sur les remboursements, représente un chiffre appréciable, quoique inférieur à 1977, mais supérieur à 1976.

Quoiqu'un mouvement de baisse des taux d'intérêts sur le marché des capitaux se soit manifesté dans certains pays de la Communauté, la Caisse d'Epargne de l'Etat n'a pas jugé justifiable de baisser ses taux actuels. Tenant compte d'un besoin justifié de récupération d'une épargne touchée dans sa substance par une période de forte inflation et dans un souci de stabilité elle a préféré ne pas recourir à une politique de fluctuation des taux qui est toujours la cause d'une certaine instabilité dans la nature des dépôts.

Face à la crise que traverse notre pays et à la situation régressive de certains secteurs, notamment le bâtiment où les investissements étaient d'habitude assez importants, l'épargnant a une fois de plus préféré le placement du bon père de famille en tendant à sauvegarder pour sa fortune un rendement qui tienne le pas avec l'inflation ou même en dépasser le taux. Les pronostics pour l'avenir ne sont pas plus rassurants que l'année dernière et il semble que l'épargnant tendra, tout en maintenant une certaine proportion à la consommation, à serrer encore les cordons de la bourse en vue de se créer une ressource nécessaire aux périodes difficiles.

(Source: Rapports et Bilans de la Caisse d'Epargne de l'Etat, exercice 1978.)

L'Europe : Valmy ou Waterloo ?

Dans son édition du 6 mai 1979, le quotidien belge « Le Soir » a publié sous la rubrique « Carte Blanche » un article de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article.

L'Europe semble être redevenue un enjeu où les passions s'affrontent. Pour les uns les élections européennes seront le Valmy d'une démocratie solidaire entre les peuples annonçant la défaite heureuse d'un nationalisme funeste et périmé. Pour les autres l'é-

chéance du 10 juin symbolise le Waterloo de l'Etat-nation et la victoire honteuse du « parti de l'étranger ».

L'Europe est devenue dans plusieurs pays l'objet de tractations politiciennes et les Cassandrès qui pré-

chent au nom de la sacro-sainte souveraineté nationale y trouvent la meilleure occasion de régler leurs comptes nationaux.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, car l'échec de la C.E.D. en 1954, suite à une alliance parlementaire ambiguë, était dû au moins autant à des ambitions politiques immédiates qu'à un fervent engagement contre la supranationalité.

Ces débats passionnés entrecoupés de cris d'alarme sont peu susceptibles de rassurer l'électeur qui, dans un tel climat de confusion, est à son tour devenu un enjeu sans rapport avec les vrais problèmes. Si ces élections directes, qui sont par ailleurs prévues par les traités depuis plus de 20 ans, ne doivent pas devenir des élections faussées voire escamotées, il faut qu'elles nous permettent de soumettre à l'opinion publique européenne la question fondamentale, celle du sens ou du non-sens d'une Europe qui enfin trouverait sa voie vers l'union.

Malheureusement les gouvernements, soucieux d'éviter de rendre apparentes leurs divergences de vues, n'osent plus parler des finalités, des contours de l'Europe future. Par ailleurs il n'est que trop compréhensible qu'il est difficile de motiver, terme à la mode, les électeurs pour une élection si l'on s'empresse d'ajouter que de toute façon cette élection ne changera rien à rien, quant aux pouvoirs, compétences ou tâches de cette Assemblée.

Le scrutin du 10 juin, si important qu'il soit pour la construction européenne, ne doit pas nous faire oublier que l'Europe ne progresse plus véritablement. L'élan qui portait l'intégration européenne s'est brisé à un moment où la conjoncture internationale permettait de croire à l'impossible.

Grisés par une prospérité et un développement économique en partie dus au Marché commun, certains dirigeants de la Communauté ont donné le coup d'arrêt à une évolution pourtant inscrite en filigrane dans les traités.

Depuis le fameux pseudocompromis du 28 janvier 1966, la scène internationale a bien changé, et notre époque n'est hélas plus aux miracles européens et aux taux de croissance prodigieux. Tous les Etats de la Communauté se débattent à des degrés divers contre des maux qu'on avait jugés définitivement domptés: le chômage, l'inflation, la dépendance et demain, peut-être, la pénurie énergétique. Une crise dite mondiale est d'abord essentiellement européenne, et il ressort des études prospectives conduites récemment à la demande de l'O.C.D.E., que l'Europe risque d'être le continent perdant dans l'évolution future. Dans un tel contexte avons-nous le droit de remettre les échéances, de gagner du temps, d'hypothéquer si lourdement l'avenir par une agitation démagogique au service de nécessités tactiques ? Des mesures rapides et audacieuses s'imposent, seules capables d'optimiser les facteurs dont une Europe unie disposerait. Il faut, une fois pour toutes, démystifier les discours prônant une Europe qui ne serait qu'une chimérique entente unanime d'Etats souverains.

Qui peut contester qu'aucun des neuf Etats, nationalement, ne se trouve plus à la dimension du monde

dominé par les Etats continentaux ainsi que par des entités transnationales, et ceci est bien plus vrai à la veille de 1980 qu'au moment de la signature des Traités de Rome.

Un ensemble mercantile européen n'étant qu'un simple cadre de coopération interétatique régi par la règle de l'unanimité et le principe du « donnant-donnant » se révèle non seulement insuffisant, mais également de plus en plus inopérant, les réalités pressantes nous obligent à adopter une stratégie européenne globale et offensive pour faire face aux défis nouveaux.

L'Europe est devenue depuis quelque temps le bouc émissaire de toutes les difficultés du moment, qu'il s'agisse de la crise sidérurgique et du chômage, du sous-développement régional et des excédents vitiçoles. On fait d'autant plus aisément retomber tous les torts sur l'Europe, que ce nationalisme est la meilleure façon de faire oublier les fautes d'appréciation personnelle et les erreurs politiques nationales, les acquis européens sont soigneusement ignorés, les alternatives à l'Union européenne restent souvent à l'état d'incantations démagogiques faute d'arguments raisonnables, les perspectives sont faussées, alors il en ressort que l'Europe-bouc émissaire n'est en fait que le résultat d'une politique de l'autruche.

Si l'Europe continue à flotter à la dérive, faute d'une stratégie européenne globale et audacieuse, elle est condamnée à ne plus être qu'un sous-groupe d'Etats aux indépendances fictives, mais soumis à une dépendance réelle qui ne les fera pas échapper à une certaine forme collective de sous-développement. Ceci n'est pas une vue de l'esprit quelque peu apocalyptique, mais peut-être la réalité de demain que les événements d'aujourd'hui annoncent sans équivoque.

Des solutions nationales crédibles n'existent pas, le plan anticrise communautaire pour la sidérurgie montre que seule une action commune a permis d'éviter la débâcle.

On évite également soigneusement de mentionner la mise en place par la Communauté de politiques sociales et régionales pour limiter les effets d'une restructuration inévitable. Sans politique régionale véritablement nouvelle les déséquilibres régionaux, encore accrus par l'élargissement, menacent à la fois l'unité et la prospérité de l'Europe sur le plan économique où une harmonisation des politiques s'impose. La création d'un système monétaire européen est certainement la seule façon d'enrayer une spéculation monétaire abusive et de maîtriser des turbulences monétaires qui ne sont plus contrôlables que par une action collective.

La politique agricole commune, seule politique qui mérite véritablement ce nom, a certainement besoin d'être aménagée, mais elle ne peut l'être qu'à un niveau communautaire. N'a-t-elle pas assuré aux agriculteurs européens une sécurité que pendant des siècles ils n'avaient jamais connue ?

La réussite d'Airbus montre que dans les secteurs de pointe comme l'aéronautique, l'Europe possède des atouts incontestables, s'ils sont valorisés en com-

mun. Le « chacun pour soi » résultant d'un nationalisme à courte vue prive aujourd'hui l'Europe d'une industrie informatique puissante et autonome. Les politiques de recherche, qui sont désormais le fer de lance d'une politique industrielle axée sur l'avenir, comportent des gaspillages énormes au niveau de chaque pays sans donner des résultats analogues à ceux d'une coordination communautaire plus efficace.

La diversité, que la construction européenne ne mettra jamais en cause, représente une richesse inestimable dans un domaine où le facteur humain prédomine. Mais elle devient inefficace si, au niveau de la mise en valeur et des moyens, ne se crée une dynamique communautaire. On ne peut qu'approuver A. Danzin quand il écrit dans « Science et renaissance de l'Europe » qu'au-delà des politiques nationales dont il fait respecter la diversité comme un bien très précieux, cette politique sera l'expression de la solidarité communautaire: « Elle incarnerait en quelque sorte, dans sa stratégie, la volonté de construire une communauté ». Dans une telle perspective, les récentes attaques contre le traité de l'Euratom et les propositions de révision qui équivaldraient à sa dénonciation cachée montrent que les adversaires d'une telle Communauté et de l'Europe tout court, ne désarment pas. Leurs critiques contre le mode de fonctionnement de cette Communauté, qui prévoit le respect des petits Etats, révèle que pour eux la souveraineté ne leur sert de norme absolue que si elle permet de soutenir leurs ambitions de domination. Ces diatribes irresponsables ne peuvent pas faire oublier que les quelques conquêtes de portée exceptionnelle témoignent de la supériorité de politiques communautaires.

Dans l'environnement international actuel, des politiques sociales avancées à l'échelle des différents Etats deviennent de plus en plus aléatoires, bien que ce soit d'elles que dépend largement l'avenir de nos sociétés démocratiques. Donner une véritable dimension sociale à l'Europe n'est pas seulement l'unique voie de concilier le progrès social avec les nouvelles données économiques internationales, c'est également un acte de foi dans notre système politique et économique.

Mais si l'Europe apparaît dans tous les domaines comme le seul cadre d'action possible pour un avenir de plus en plus incertain et difficile, il faut encore savoir de quelle Europe on parle.

Les acquis fragiles et les défaillances dangereuses révèlent la nécessité absolue d'une volonté politique qui fait tant défaut à l'Europe. L'Europe de notre survie ne peut pas se limiter à un ensemble de politiques sectorielles plus ou moins communes. Elle exige

un renforcement de la cohésion communautaire qui ne peut être réalisé que par une action politique commune fondée sur une vision globale. Les éternelles conversations trop souvent sans issue paralysent la construction européenne. Mais une volonté politique commune ne prend forme que par rapport à un projet, voire un dessein commun. Elle ne se transforme en action concrète que par des institutions débloquées. Les discours et les bonnes paroles camouflent les incertitudes, mais n'aident pas à dépasser l'immobilisme. On annonce l'organisation d'une Europe confédérale qui, au sens du terme, ne sera rien d'autre que la poursuite des marchandages et des tensions actuelles entre Etats membres qui restent jalousement propriétaires de leurs souverainetés respectives. Le fédéralisme fait les délices des théoriciens, mais il accroît la confusion de l'opinion publique devant une Europe qui ne cesse de chercher sa voie. Pour cette raison, il faut sortir l'Europe de ses carcans, la ramener aux réalités, redécouvrir enfin sa nécessité.

Les élections du 10 juin constituent un retour tardif aux traités, et c'est à partir d'eux que l'Europe pourrait prendre un nouveau départ. Si l'intérêt général européen est depuis longtemps introuvable, c'est aussi et peut-être surtout parce que les règles instituées par les traités sont bafouées.

Le droit de veto dont dispose chaque Etat pour bloquer toute décision qui ne lui semble pas, pour une raison ou une autre, conforme à son intérêt particulier, ne permettra jamais la formation d'une véritable volonté politique commune soucieuse d'un « bien commun européen », dont dépendront de plus en plus les « biens communs nationaux ». Dans une telle optique, un transfert de souveraineté devient un acte de raison, la démocratisation des Communautés, grâce à un Parlement présent aux compétences réelles, un processus normal.

L'Europe peut devenir une force autonome à condition qu'elle se rassemble. « Il y faut des institutions européennes, procédant du vote direct des citoyens de l'Europe et disposant, dans les domaines de l'économie et de la défense, de la part de souveraineté qui leur sera déléguée par les Etats participants. » Les élections directes pourront nous permettre de nous engager sur la voie souhaitée par le général de Gaulle dans ces quelques lignes écrites en 1950.

Ce 10 juin ne sera certainement ni la fin des Etats ni la disparition des nations, mais simplement la prise de conscience des nécessités de demain.

Il dépendra d'abord des hommes politiques si « ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde » de l'Europe. Ces paroles de Goethe à Valmy sont à la mesure de l'enjeu.

L'activité de crédit de la Caisse d'Épargne de l'État

L'activité de l'établissement dans ce secteur a été influencée au cours de l'année sous revue par une concurrence accrue de la part du secteur bancaire traditionnel, par l'entrée en activité dans le pays des deux principales Caisses d'épargne-logement allemandes et par la situation toujours précaire dans le domaine de la construction et cela non seulement dans le secteur du logement, mais également dans celui des investissements industriels et commerciaux.

Dans son compte rendu pour 1978 la Société des Habitations à Bon Marché publie une étude très

fouillée sur l'appréciation de la situation conjoncturelle dans le secteur de la construction de logements dans laquelle elle constate des tendances en sens contraire des données statistiques disponibles, tout en estimant qu'on pourrait admettre que la situation s'est malgré tout quelque peu stabilisée, sinon améliorée.

Nous reprenons ci-après, avec l'autorisation de leurs auteurs, quelques-unes de ces statistiques assez caractéristiques.

	autorisations de bâtir de logements		logements achevés		prêts à la construction		indice du coût de construction	
	nombre	%	nombre	%	montant *	%		%
1973	5.117	100	2.468	100	2.213.583	100	130,31	100
1974	4.768	93	3.392	137	2.175.234	98	153,89	118
1975	2.757	53	3.308	134	2.117.594	96	176,98	136
1976	2.489	48	3.342	135	2.222.596	100	191,04	147
1977	2.632	51	2.840	115	2.252.305	102	201,84	155
1978	2.289	44			1.968.281	89	209,16	160

* en milliers de francs

Prêts accordés à des particuliers pour la construction de logements

	maisons unifamiliales		appartements		total	
	nombre	montants **	nombre	montants **	nombre	montants **
1973	1.719 (100%)	1.675.127 (100%)	564 (100%)	538.716 (100%)	2.283 (100%)	2.213.843 (100%)
1974	1.688 (98%)	1.730.461 (103%)	497 (88%)	444.773 (83%)	2.185 (96%)	2.175.234 (98%)
1975	1.529 (89%)	1.688.426 (101%)	444 (79%)	429.168 (80%)	1.973 (86%)	2.117.594 (96%)
1976	1.460 (85%)	1.865.686 (111%)	351 (62%)	356.910 (66%)	1.811 (79%)	2.222.596 (100%)
1977	1.487 (86%)	1.953.239 (117%)	249 (44%)	299.066 (56%)	1.736 (76%)	2.252.305 (102%)
1978	1.258 (73%)	1.783.127 (106%)	142 (25%)	185.154 (34%)	1.400 (61%)	1.968.281 (89%)

** en milliers de francs

Sur le vu de ces statistiques la S.N.H.B.M. constate que « depuis 1973 les opérations de crédit immobilier ont baissé sensiblement en volume et en nombre. Ainsi, le nombre d'opérations pour les maisons unifamiliales a regressé de quelque 25% depuis 1973, alors que pour les appartements la diminution est de l'ordre de 75%. En chiffres absolus les crédits ont faiblement augmenté pour les maisons unifamiliales et baissé considérablement (66%) pour les appartements. Le chiffre total des crédits accuse une baisse numérique de 12%. Compte tenu de l'indice du coût de la construction, elle serait effectivement près de 43% ».

Malgré cette rétrogression la Caisse d'Épargne a néanmoins encore financé 2.881 projets dans le secteur du logement au montant total de 2.432 milliards de francs.

Pour la première fois le nombre des projets de transformation y a d'ailleurs dépassé celui des projets de constructions nouvelles.

On sait que les crédits aux logements comprennent plusieurs systèmes de prêts: il y a d'abord le prêt ordinaire qui ne bénéficie d'aucun subside en capital ni d'aucune subvention d'intérêts; il y a ensuite les divers régimes préférentiels: prêts avec subventions d'intérêts; prêts avec prime de construction ou d'acquisition ou primes pour l'amélioration hygiénique de l'habitat; régime de l'épargne-logement et régime de l'épargne-crédit indexée avec facilité de crédit. Le client peut faire appel à l'une ou l'autre de ces formules selon qu'il remplit les conditions prescrites par ces systèmes qui ont tous pour but de favoriser l'accès à la propriété des couches moins fortunées.

Ajoutons pour être complets la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement destinée à promouvoir l'accès à la propriété immobilière des personnes à revenu modeste, la viabilisation régulière de terrains à bâtir, la construction d'ensembles de logements à coût modéré, l'assainissement de logements anciens et la création de logements locatifs publics.

Les soldes réduits sur les crédits à la consommation (petits prêts) se sont élevés à 383,6 millions au 31. 12. 1978 contre 323 millions au 31. 12. 1977.

L'ensemble des prêts et ouvertures de crédit s'élève d'après les données comptables à 31.347.468.236 fr. au 31. 12. 1978 contre 29.004.091.240 fr. au 31.

12. 1977, soit une progression totale de 8,08%.

Les prêts sont en progression de 5,16%, les ouvertures de crédit de 21,79%.

En résumé le chapitre prêts et ouvertures de crédits se présente comme suit au 31. 12. 1978:

	1977	1978	+/-%
PRÊTS			
hypothèques	16.064.610.624	17.140.755.881	+ 6,70%
autres garanties	6.477.325.521	6.531.213.254	+ 0,83%
non gagés	1.369.701.933	1.473.235.816	+ 7,56%
	23.911.638.078	25.145.204.951	+ 5,16%
CRÉDITS			
hypothèques	1.299.081.098	1.431.935.525	+ 10,23%
autres garanties	2.692.865.930	3.311.909.437	+ 22,99%
non gagés	1.100.506.134	1.458.418.323	+ 32,52%
	5.092.453.162	6.202.263.285	+ 21,79%
PRÊTS	23.911.638.078	25.145.204.951	
CRÉDITS	5.092.453.162	6.202.263.285	
	29.004.091.240	31.347.468.236	+ 8,08%
par rapport à la somme du bilan			
prêts =	25%	23%	
crédits =	5%	6%	
prêts + crédits =	30%	29%	

Soldes comptables des prêts et crédits

Prêts et crédits	1974	20.443.618.935	
	1975	22.781.133.259	+ 11,43%
	1976	26.903.468.825	+ 18,10%
	1977	29.004.061.240	+ 7,81%
	1978	31.347.468.236	+ 8,08%

Notons pour terminer quelques initiatives prises par la Caisse d'Epargne dans le secteur du crédit en vue de contribuer dans son domaine propre à l'action gouvernementale de stimulation de l'activité économique dans le pays.

Action anti-chômage: Afin de contribuer à la lutte contre le chômage la Caisse d'Epargne a décidé en mars 1978 d'offrir aux petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales et commerciales des crédits d'investissement au taux de faveur de 6,50%.

Par emploi nouveau il est accordé une tranche de crédit pouvant atteindre 5 millions de francs, avec un plafond par prêt individuel de 60 millions de francs.

Les fonds doivent être investis dans l'entreprise ou servir à la création d'entreprises nouvelles.

Peuvent bénéficier de cette faveur les entreprises occupant moins de 100 personnes et disposant de moyens propres ne dépassant pas 200 millions de francs.

Prêts complémentaires à des crédits d'équipement. De tels prêts peuvent bénéficier du même taux de faveur de 6,50% jusqu'à 30% du projet à financer et jusqu'à un maximum de 50 millions de francs par établissement, sans que la condition de la création

d'emplois nouveaux doive nécessairement être remplie.

Réduction du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. A partir du 1^{er} janvier 1979 l'établissement a introduit une baisse générale de ses taux sur les prêts hypothécaires dont il a du reste également fait profiter à des degrés divers ses débiteurs anciens.

Notons que cette réduction de taux est entièrement prise à charge par la Caisse d'Epargne, sans aucune contrepartie du côté des taux créditeurs.

Le nouveau taux s'élève à 6,25% pour le logement social et à 7,75% l'an pour les prêts ordinaires.

Assouplissement des conditions d'admission de prêt surtout en faveur des jeunes. Le Conseil d'Administration a à la même occasion et avec l'accord du Gouvernement apporté certains assouplissements aux conditions d'admission des prêts, dont profiteront surtout les jeunes ménages.

Ces assouplissements concernent à la fois la limite des garanties, la durée des prêts, la situation de l'objet à financer et les conditions de remboursement.

Il y a lieu de prévoir que l'ensemble de ces mesures ne manquera pas de porter ses fruits.

Primes de construction — Primes d'acquisition — Primes pour appartements
Situation au 31. 12. 1978

Demandes présentées :		Demandes liquidées :						TOTAL	
année	nombre	Primes de construction		Primes d'acquisition		Primes pour appartements		montant	
année	nombre	année	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	
1965	960	1965	760	27.377.545	236	6.626.709	11	360.000	34.364.254
1966	1.280	1966	618	23.604.230	368	13.970.354	26	665.000	38.239.584
1967	1.137	1967	572	21.129.871	393	14.577.196	35	1.012.526	36.719.593
1968	1.269	1968	526	20.610.100	486	19.830.152	51	1.512.304	41.961.556
1969	1.408	1969	468	18.843.747	502	18.769.002	65	1.965.486	39.578.235
1970	1.337	1970	605	24.595.657	568	21.686.704	76	2.311.202	48.593.563
1971	1.459	1971	440	18.907.139	516	19.112.430	97	3.066.200	41.085.769
1972	1.900	1972	585	29.203.920	662	31.178.650	111	4.177.100	64.559.670
1973	1.786	1973	676	35.863.401	610	36.770.880	149	6.560.200	79.194.481
1974	1.830	1974	770	52.079.165	639	42.460.253	203	11.833.500	106.372.918
1975	2.121	1975	706	49.844.900	703	44.725.900	206	11.704.000	106.274.800
1976	2.015	1976	769	53.071.000	657	42.784.810	214	12.984.000	108.839.810
1977	1.710	1977	694	48.025.900	567	37.320.250	139	8.186.500	93.532.650
1978	1.760	1978	631	44.684.950	673	44.328.920	110	6.427.500	95.441.370

Primes d'épargne-logement
Situation au 31. 12. 1978

Demandes présentées :		Demandes liquidées :						TOTAL			
année	nombre	Constructions		Acquisitions		Appartements		Transformations Réparations		montant	
année	nombre	année	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	
1972	292	1972	31	972.605	51	1.578.359	20	650.245	2	48.681	3.249.890
1973	564	1973	127	4.409.931	104	3.101.989	62	2.001.703	6	149.220	9.662.843
1974	652	1974	229	7.482.295	180	5.544.116	128	4.290.033	30	861.795	18.178.239
1975	310	1975	185	6.141.459	146	4.492.905	88	2.902.712	10	297.467	13.834.543
1976	215	1976	118	4.189.325	81	2.594.509	39	1.421.383	1	40.000	8.245.217
1977	215	1977	98	3.500.454	59	2.142.233	22	771.096	2	62.208	6.475.991
1978	238	1978	106	3.906.547	89	3.091.058	17	554.818	5	155.595	7.708.018
Total	2.486		894	30.602.616	710	22.545.169	376	12.591.990	56	1.614.966	67.354.741

Il est encore intéressant d'examiner la répartition régionale des primes en faveur de l'amélioration de l'habitat et des primes de construction et d'acquisition accordées jusqu'au 31. 12. 1978.

Cantons	Primes pour l'amélioration de l'habitat			Primes de construction et d'acquisition		
	nombre	%	montant	nombre	%	montant
Capellen	2.719	7,92	39.856.703	2.496	8,40	112.285.375
Clervaux	2.143	6,24	29.841.148	454	1,52	24.200.675
Diekirch	2.264	6,60	31.575.808	1.660	5,58	83.518.457
Echternach	1.496	4,36	21.010.082	556	1,87	28.279.135
Esch/Alzette	10.081	29,37	166.808.194	13.507	45,46	579.730.128
Grevenmacher	2.353	6,86	32.937.768	1.218	4,10	61.462.464
Luxembourg	4.882	14,22	74.529.327	6.203	20,87	274.604.525
Mersch	1.977	5,76	29.696.967	1.423	4,79	71.564.823
Redange/Attert	2.053	5,98	29.954.345	670	2,25	35.604.613
Remich	1.720	5,00	23.646.116	698	2,35	35.169.239
Vianden	335	0,98	4.610.250	178	0,60	9.824.142
Wiltz	2.303	6,71	30.531.920	649	2,21	32.878.529
	34.326	100	514.998.628	29.712	100	1.349.122.103

Nouvelles diverses

Parlement européen

Du 7 au 11 mai 1979, le Parlement européen a tenu à Luxembourg sa dernière session avant les élections du 10 juin. A cette occasion le président du Parlement européen, Monsieur Emilio Colombo, a fait part au Parlement d'un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, adressé aux membres sortants du Parlement européen. Nous reproduisons ci-après le texte de ce Message.

*Message de Monsieur Gaston Thorn,
Président du Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg, au Parlement Européen*

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'ultime session de votre Haute Assemblée dans sa formation actuelle, il me tient à cœur de m'adresser à vous en tant que Président du Gouvernement du pays dont vous êtes les hôtes en ce moment.

Je tiens à vous exprimer, à vous Monsieur le Président, et à travers vous aux membres de votre Assemblée ma très haute considération pour la qualité de l'œuvre accomplie par votre institution depuis l'instauration des Communautés Européennes, œuvre à laquelle j'ai eu le privilège d'être associé d'abord en tant que délégué de la Chambre des Députés luxembourgeoise, puis à trois reprises en tant que votre partenaire dans le dialogue que vous avez régulièrement avec la présidence du Conseil des Communautés.

A l'heure où le Parlement Européen va entrer dans une nouvelle ère de son histoire, en recevant la consécration du suffrage universel, il importe de ne pas oublier que la place occupée actuellement par votre institution est le fruit de l'excellence de votre travail, de la détermination avec laquelle vous avez œuvré pour la mise en place progressive d'un contrôle démocratique des activités de la Communauté. Vos successeurs, je n'en doute pas, poursuivront cette œuvre dans le même esprit du bien commun, d'une union européenne soucieuse de l'équilibre de ses institutions et des droits égaux de ses Etats membres.

Le Parlement Européen n'a jamais permis que des préoccupations partisans et, en fin de compte, marginales par rapport à sa mission historique, viennent troubler la cordialité de ses relations avec le Gouvernement luxembourgeois et je l'en félicite. J'exprime ma ferme conviction que notre confiante et loyale coopération permettra à l'avenir comme par le passé au Parlement Européen et à ses membres de travailler, ici comme à Strasbourg, dans les meilleures conditions.

Permettez-moi de terminer ce bref message en vous disant très simplement merci pour tout ce que vous avez pu faire pour la cause de l'union européenne. J'exprime l'espoir de vous voir revenir nombreux pour siéger au sein du Parlement élu.

Visites à Luxembourg

Le 6 avril 1979, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a eu à Luxembourg des entretiens avec le Cheik Al Yuusif, Directeur général des relations économiques internationales des Emirats Arabes Unis. Les entretiens ont porté sur le développement des relations économiques entre le Luxembourg et les pays du Golfe ainsi que sur l'intensification de la coopération dans les pays tiers et notamment au Soudan.

Lors d'une courte visite à Luxembourg, le 9 avril 1979, Madame Fabrizia Baduel-Glorioso, Présidente du Conseil Economique et Social des Communautés européennes, a été reçue par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale. Cette visite a constitué un premier contact entre la nouvelle présidente du Conseil Economique et Social des CE et les autorités luxembourgeoises. Monsieur Thorn et Madame Baduel-Glorioso ont évoqué au cours de leurs entretiens notamment la situation dans le secteur de la sidérurgie et la situation sur le marché de l'emploi en Europe et au Luxembourg.

Le 27 avril, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a reçu Monsieur Shimon Peres, Président du parti travailliste d'Israël en visite à Luxembourg.

Le 30 avril le général Alexandre Haig a effectué une visite à Luxembourg à l'occasion de son départ du poste de commandant suprême des forces alliées en Europe. Au cours de sa visite, le général Haig a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et avec Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

Le 30 avril, Monsieur Helmut Schmidt, chancelier fédéral de la République Fédérale d'Allemagne, a fait une visite à Luxembourg. A cette occasion il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Le 4 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Nicos A. Rolandis, Ministre des Affaires étrangères de Chypre.

Le 7 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a eu une entrevue avec Monsieur Klaus von Dohnanyi, Ministre d'Etat au Ministère des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, et Monsieur

Walter Leisler-Kiep, Ministre des Finances de Basse-Saxe.

Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre de Belgique, a effectué le 9 mai une visite de courtoisie à Luxembourg. A cette occasion il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Du 10 au 12 mai 1979 une mission commerciale japonaise a effectué une visite à Luxembourg. Une délégation de cette mission commerciale a été reçue par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et par Monsieur Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Ministre adjoint des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le 14 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Benedikt Groendal, Ministre des Affaires étrangères d'Islande.

Le 21 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale, a reçu en présence de Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, le Premier Ministre de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Bernhard Vogel, accompagné du Ministre V. Holkenbrink, pour un échange de vues sur la situation économique découlant des difficultés de la firme Monsanto.

Le 11 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a eu à Luxembourg des entretiens avec Sir Ian Gilmore, Lord Privy Seal, membre du conseil des ministres britannique chargé spécialement des affaires européennes.

Le 12 juin, Monsieur M'Hamed Boucetta, Ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu une entrevue avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires étrangères.

Du 15 au 17 juin Monsieur Lee Kuan Yew, Premier Ministre de Singapour, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de son séjour au Grand-Duché prévoyait notamment une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que des entretiens à la Chambre de Commerce.

Du 20 au 23 juin, Monsieur Ladislau Hegedus, Ministre-Secrétaire d'Etat au Conseil pour la Culture et l'Education socialiste de Roumanie, a séjourné à Luxembourg. Il a eu des entretiens avec Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale et des Affaires culturelles.

Les 27 et 28 juin, un groupe de directeurs, de rédacteurs en chef d'organes de la presse écrite et de

présidents d'associations professionnelles de journalistes des Etats-Unis a visité le Grand-Duché dans le cadre d'une visite dans les trois pays du Benelux. Ce groupe de la presse américaine, connu sous le nom de « International Press Study Missions », a visité notamment la ville de Luxembourg, les institutions européennes du Kirchberg ainsi que le cimetière américain de Hamm. Le programme du séjour à Luxembourg comprenait également la visite des usines céramiques Villeroy et Boch ainsi que l'Imprimerie St-Paul.

Le 29 juin a eu lieu à Luxembourg une réunion de la commission mixte prévue à l'accord sur la coopération entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Arabie Saoudite. A cette occasion la délégation de l'Arabie Saoudite, conduite par le Cheik Abdullah Ali Reza, Vice-Ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite, a eu des entretiens avec les représentants de la Fédération des Industriels, de la Chambre de Commerce et du secteur bancaire et a visité les usines d'Arbed-Belval.

Relations internationales

Le 13 avril, Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Environnement, a été reçu par Monsieur Luc Dhooze, Ministre belge de la Santé publique et de l'Environnement, pour un échange de vues et d'informations approfondi concernant le problème de l'implantation de centrales nucléaires dans les régions frontalières.

Le 2 mai, le Ministère des Affaires étrangères a publié le Communiqué suivant: Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement du Commonwealth de la Dominique, désireux de renforcer les liens d'amitié qui existent entre leurs peuples, soucieux de consolider et d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines politique, économique, commercial et culturel, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassades à partir du 1^{er} mai 1979. L'échange d'ambassadeurs interviendra dans un proche avenir. En vertu du traité sur la représentation diplomatique conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté au Commonwealth de la Dominique par l'ambassadeur des Pays-Bas.

Le 8 mai, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique, a participé à Genève à l'assemblée mondiale de la Santé organisée par l'OMS et il y a prononcé un discours.

Le 10 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a participé à La Haye, dans le cadre des 13^{es} Etats généraux des communes d'Europe, à un débat sur les autorités locales et régionales face aux élections européennes.

Le 25 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Paris un tête-à-tête et un déjeuner de travail avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français. Il a ensuite été reçu par

Monsieur Giscard d'Estaing, Président de la République française.

Les 30 et 31 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a assisté à La Haye à la session ministérielle du Conseil de l'OTAN.

Le 13 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a participé à Paris à la réunion du conseil des ministres de l'OCDE.

Du 11 au 13 juin, Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale, a pris part à La Haye à la 11^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education organisée par le Conseil de l'Europe et dont le thème était « Education et égalité des chances des jeunes filles et des femmes ».

Le 18 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a participé à Paris à la 25^e session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale où il a présenté, en sa qualité de président en exercice du comité des ministres, le rapport annuel sur les activités de l'U-EO.

Communautés européennes, Parlement européen

Les 2 et 3 avril, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 574^e session (affaires étrangères) à Luxembourg. Au cours de cette session le Conseil a procédé à la préparation de la 11^e session ministérielle de la Conférence de négociation pour l'adhésion de la Grèce qui s'est tenue le 3 avril.

Le 2 avril, le Conseil des Communautés européennes a tenu à Luxembourg sa 575^e session (affaires étrangères/finances) et le 9 avril a eu lieu également à Luxembourg la 576^e session (environnement).

Le 18 avril s'est déroulé à Luxembourg un symposium sur les nouvelles technologies pour l'exploration et l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz. Le discours d'ouverture de ce symposium a été prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Du 8 au 11 mai une session plénière du Parlement européen a eu lieu à Luxembourg. Il s'agissait de la dernière session avant le renouvellement de l'Assemblée à la suite des élections européennes du 10 juin 1979.

Le 28 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a participé à Athènes à la signature du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne.

Le 12 juin, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 583^e session (affaires étrangères) à Luxembourg.

Le 15 juin a eu lieu à Luxembourg la 200^e session du Comité consultatif CECA. Lors de l'ouverture de cette session un discours a été prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Le 18 juin a eu lieu à Luxembourg la 584^e session du Conseil des Communautés européennes (économie/finances) ainsi que la 585^e session (énergie).

Le 18 juin, le Conseil des gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement a tenu à Luxembourg sa réunion annuelle.

Du 18 au 22 juin le Conseil des Communautés européennes (agriculture) a fixé au cours de sa 586^e session à Luxembourg les prix agricoles pour la campagne 1979-80.

Economie, Finances, Prix

Le 23 mai a eu lieu à Luxembourg une réunion tripartite spéciale consacrée aux problèmes de Monsanto Echternach. Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale et des Classes Moyennes et en présence de Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances et comprenait aussi des délégations de l'employeur et des trois syndicats OGB-L, LCGB et FEP.

La somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne au Grand-Duché s'est élevée au 30 juin 1979 à 2.945 milliards de francs. Par rapport au 30 juin 1978 l'augmentation a été de 32,1%. Le nombre des établissements pris en considération est passé de 103 à 107.

Au 30 juin 1979 le nombre d'emplois dans les banques et établissements de crédit à Luxembourg a été de 6.912 dont 4.771 occupés par des ressortissants luxembourgeois et 2.141 par des ressortissants étrangers. Les effectifs masculins se sont élevés à 3.840 et les effectifs féminins à 3.072.

Industries nouvelles

Le 27 avril, le Ministère de l'Economie nationale a publié un communiqué concernant la signature d'une convention entre le gouvernement et la S. A. Unitrans en vue de l'implantation d'une usine pour la fabrication de conteneurs frigorifiques pour le transport de denrées périssables. Cette nouvelle entreprise sera implantée dans la zone industrielle nationale de Mondercange.

Le 14 mai, le Gouvernement a annoncé que Guardian Industries Corp., Northville/Michigan et United Export Corporation, Ruggel, Liechtenstein, vont créer à Luxembourg une usine pour la production de verre plat.

Le 28 mai a eu lieu l'inauguration officielle de la nouvelle usine de décolletage de la société Ludec à Holzem en présence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale, de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances et de Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Le 1^{er} juin a eu lieu à Rodange l'inauguration officielle de l'usine de la société Catalyst Recovery In-

ternational en présence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale.

Le 5 juin il a été procédé à Luxembourg à la signature d'une convention prévoyant l'implantation dans la région de Bettembourg-Dudelange, d'une entreprise industrielle nouvelle à l'initiative de la firme Ewald Giebel KG de Hohenlimburg et de l'Arbed. La nouvelle entreprise aura pour objet la production et la commercialisation de spécialités en tôles revêtues.

Commémorations, Divers

A l'occasion du 30^e anniversaire de l'OTAN, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a fait publier le 4 avril la déclaration suivante:

Le 4 avril 1949 douze Etats d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ont signé à Washington le Traité de l'Atlantique Nord. Durant ces trente ans le Pacte atlantique a permis de surmonter maintes situations critiques en garantissant ainsi à notre pays et à toute l'Europe la paix et la sécurité.

Construite sur les mêmes intérêts et les mêmes valeurs qui unissent les partenaires, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord leur assurera certainement encore dans l'avenir une défense entière qui servira la détente entre l'Est et l'Ouest.

Le 23 avril les vingt premières stagiaires pour l'emploi d'agent de police féminin ont commencé à la caserne du Herrenberg à Diekirch leur formation professionnelle.

Le 6 mai, Son Altesse Royale le Grand-Duc a été nommé Doctor honoris causa de l'Université de Miami au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Oxford, Ohio, USA. C'est le président de l'Université de Miami, Monsieur Phillip R. Shriver qui a remis le diplôme à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le 8 mai les experts désignés par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le gouvernement luxembourgeois en ce qui concerne les revendications des Enrôlés de Force luxembourgeois, le professeur Alex Moeller, ancien ministre fédéral, et Monsieur Charles Reiffers, membre du Conseil d'Etat luxembourgeois, se sont rencontrés à Luxembourg pour un premier échange de vues.

Le 21 mai a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification du Deuxième Avenant, signé à Lisbonne le 20 mai 1977, à la convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale signée le 12 février 1965 ainsi que la signature de deux autres Arrangements. L'échange des instruments de ratification s'est faite entre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur et Monsieur Carlos Empis Wemans, Ambassadeur du Portugal.

A l'occasion du 30^e anniversaire de l'Accord Culturel Belgo-Luxembourgeois a eu lieu le 25 mai à

Luxembourg un concert symphonique par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Dietfried Bernet et avec le concours des pianistes belges Evelyne Brancart et Robert Groslot, lauréats du Concours Reine Elisabeth.

30^e anniversaire du Conseil de l'Europe

A l'occasion du 30^e anniversaire du Conseil de l'Europe, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 5 mai 1979 l'allocution suivante en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio Luxembourg:

Zënter 30 Joer bestët den Europarot zu Strosbuerg, dém säi Fändel haut un allen öffentleche Gebaier uerchtert d'Land opgezu gouf.

30 Joer si fir eng geschichtlech Entwécklong é kurze Moment. 30 Joer sin awer och fir jiddferé vun ons eng laang Zäit.

Et félt ons villäicht dowéinst un der Méiglechkét ons haut ze erönnere oder ons virzustellen wéi d'Situatioun démols 1949 an Europa war.

Wéi wär et soss méiglech datt den deitsch-fransésche Gégesatz, dén zu dräi schwéiere Kricher gefouert huet, haut bäl vergiess ass.

Wéi wär et soss méiglech

— datt d'Biller vun der Zerstéierong

— datt d'Erönnere un dé beschwéierten Opbau mat der Höllef vum Marschallplang aus onse Gediechtnesser verschwonnen sin.

Et ass haut bäl onvirstellbar datt et eng Zäit gouf, wou Vertrieeder vun onse westeuropäesche Länner séch kaum begéint sin an datt et eng Zäit gouf wo och a Westeuropa eng Rés vun engem Land an én ânert nëmme mat engem Visa méiglech war.

Eng Reih vun déne bedeitendsten europäesche Staatsmänner a Politiker war séch démols bewosst datt et nët géif duergôe fir Europa wirtschaftlech eröm opzebauen. — Nom Winston Churchill séngem historeschen Appell 1946 zou Zürech, sin d'Stëmmen ëmmer méi héfeg gi fir é verénegt Europa ze fuerderen durch datt et méiglech wär de Fridden ze sécheren.

Wéi viru gené 30 Joer 10 europäesch Länner, dorënner och Lëtzebuerg, zu London den Vertrag iwert d'Schâfong vum Europarot ënnerzéchent hun, wosten sie datt sie é wichtigen awer och wäiten a beschwéierléche Wé géngen aschlôen.

No 3 Joerzénge kënnen déi 21 Staaten, déi den Europarot haut zielt, sécher nët a selbsterheerlicher Gefällegkét sôen datt alles gudd ass, esou wéi et ass.

Mé mir kënnen stolz sinn, Member vum Europarot ze sin, well mir kënnen déi integréierend Wierkung, déi vum Ministerrôt a vun der Berödender Versammlung vum Europarot ausgéit; eng Wierkung, déi op engem gemeinsamen Demokratie-Ideal fousst mé awer och op onzählege gemeinsame Régelongen, déi all Gebitter vum dâgdéglechen Liewe betreffen.

Mir kënnen ons mat Selbstbewusstsein zu der Organisatioun bekennen, déi als éischt an der Welt eng international Rechtsstruktur geschäfen huet, déi et jiddfer énzelen Mënsch erméiglecht géint säin ége-

ne Staat d'Anhalen vun sänge Mënscherechter a sänge politësche Grond-fräihéiten ze fuerderen.

Mir kënnen ons bekennen zum Europarat, den iwer 100 Verträge ausgeschafft huet, déi eng gemeinsam Grondlâg schäfen fir d'Behandlung vun onzählge Problémer, siew dat am soziale Beräich, um Gebitt vun der Umwelt, der Gesondhét, der Jugend oder der Kultur.

Et gët ké Grond iwert den Europarat enttäuscht ze sinn, well nët all Zieler errécht goufen, déi de Grënner virgeschwieft hun. Et wär och falsch ze mengen den Europarat géif en onnétze Débattéierklub ginn, wann d'Communautéiten erweidert gin a wann d'Halschent vun de Memberstaaten vum Europarat zum Marché Commun gehéieren.

Egal ëm wéi ën Europa ët séch handelt

- siew et ëm dat Europa vum Gemeinsame Maart als wirtschaftlech a politësch Muecht
- siew ët em dat Europa vu Strosbuerg als Verfechter vun den Idéalen an dem Gedankegudd vun onser westeuropäescher Zivilisatioun,
- siew ët ëm dat kontinentalt Europa als géographësch Enhét, wou all Länner no engem gemeinsame Wé fir Entspännong, Sëcherhét an Zesummenaarbécht sichen,

jidfer eng vun dësen 3 Opfassungen vun Europa schéngt mir wichtig an noutwendeg fir eng gesécher Zukunft vun onsem Kontinent, onse Länner an onse Bierger.

Wät én den Europarat méi mat de Communautéiten oder mat dem kontinentalen Europa vergläicht, wät én méi erkennt datt den Europarat och an der Zukunft eng ganz égen a wichteg Roll ze spillen huet.

Den Europarat soll 21 Länner an all de Bierger an

Europa klor maachen datt gemeinsam Grondwerter an Idéalen wéi Fräiheet, Gerechtegkét an Demokratie sie enk matené verbannen an datt ët gëllt dës wichtégt Wärter vun onser westlecher Zivilisatioun dobaussen an der Welt ze verteidegen.

An e puer Wochen sinn an dénen 9 EG-Staater d'Bierger opgeruff hier Verrieder fir d'éischte Kéier direkt an dat neit Europaparlament ze wielen. Iwert déi historësch Wichtegkét vun déne Wahlen eraus, ass domat jiddfer én vun ons opgeruff séng Stëmm fir Europa ofzegin. Et gët nët duer datt Regierungen a Parlamentar Delegéierten op Strosbuerg, Bréissel oder Lëtzebuerg schécken fir do Texter auszeaarbechten. Jidferén vun ons muss séch bewosst gin datt et och op séng perséinlech Iwerzégung, op säin perséinlechen Beitrag ukönnnt wann ët hëscht, am Europa vun dénen 9 oder dénen 21 déi grouss gemeinsam Linien vun der europäescher Gesellschaft vu muer festzeléen.

Et géif ze wäit féieren op dëser Plaatz dës wichteg europäesch Problémer méi détailléiert wëllen ze analyséieren.

Wann ët mir gelongen ass Iech ze iwerzégen

- vun der Noutwendegkét vum Europarat, dem säin 30. anniversaire mir haut feieren,
- vun der Noutwendegkét datt mir all zesummen un engem Europa schaffe müssen dat onsen fundamentalen Idéalen entsprécht, dann hunn déi puer Wuert hei hiren Zweck erfüllt.

Egal wéi grouss d'Problémer sinn déi ons am égene Land entgéint stinn, mir sollten ëmmer bedenken datt mir am gudden ewéi am schlechten un Europa gebonne sin, un dat Europa fir dem séng Zukunft och zu Strosbuerg am Europarat geschafft gët.

Mémorial

Mois d'avril

Ministère d'État

Un règlement grand-ducal du 15 mars 1979 modifie le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune (page 538).

Un règlement ministériel du 17 avril 1979 porte nouvelle fixation des quotients applicables aux journaux luxembourgeois concernant la répartition de l'aide directe de l'Etat à la presse écrite (page 711).

Une loi du 26 avril 1979 modifie la loi du 25 juillet 1977 remplaçant la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat (page 714).

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 30 mars 1979 porte exécution de la loi du 30 novembre 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture (page 546).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 porte fixation des critères et conditions d'allocation de l'aide aux exploitants viticoles victimes de sinistres causés par les forces de la nature (page 706).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 porte institution d'une prime de première installation dans l'agriculture et la viticulture (page 707).

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 approuve les critères d'intervention du Fonds de solidarité viticole en cas de sinistres de récolte causés par

les forces de la nature (page 712).

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 détermine la contribution à payer au Fonds de solidarité viticole par certains viticulteurs (page 713).

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un arrêté grand-ducal du 21 mars 1979 concerne les statuts de la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels (page 592).

Un règlement ministériel du 27 mars 1979 est relatif à l'exécution de la directive communautaire du 21 décembre 1978 portant adaptation au progrès technique de la directive 72/276/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à certaines méthodes d'analyse de mélanges binaires de fibres textiles (page 647).

Une loi du 23 avril 1979 porte réforme de l'assurance maladie des professions indépendantes et institution d'une indemnité pécuniaire (page 653).

Ministère de l'Education Nationale

Une loi du 21 mars 1979 porte: a) modification de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire; b) modification de la loi du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (page 646).

Une loi du 13 avril 1979 modifie les articles 44 et 47 de la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI: de l'enseignement secondaire (page 648).

Un règlement du Gouvernement en conseil du 6 avril 1979 porte modification du règlement du Gouvernement en conseil du 26 mars 1975 fixant le régime des indemnités des chargés de cours de religion dans l'enseignement primaire (page 696).

Une loi du 26 avril 1979 porte réorganisation de la carrière des professeurs d'éducation artistique, d'éducation musicale et d'éducation physique des différents ordres d'enseignement (page 732).

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 concerne l'Ordre national de la Médaille du Mérite Sportif (page 726).

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Une loi du 16 avril 1979 porte création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées (page 651).

Ministère des Finances

Un arrêté ministériel du 23 mars 1979 porte détermination de la redevance pour le paiement des post-chèques (page 540).

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1979 porte exécution de l'article 99^{quater}, paragraphe 3, alinéa 3 et paragraphe 4 de l'article 102, alinéa 8 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 540).

Un règlement grand-ducal du 31 mars 1979 est relatif aux dispositions de change applicables au franc (page 555).

Un règlement grand-ducal du 30 mars 1979 modifie l'arrêté grand-ducal du 27 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 concernant la réorganisation du crédit foncier de l'Etat (page 571).

Une loi du 31 mars 1979 règle l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques (page 582).

Un règlement grand-ducal du 30 mars 1979 modifie le règlement grand-ducal du 3 août 1977 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 novembre 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures matérialisées de longueur (page 611).

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1979 concerne les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée applicables à l'importation de biens faisant l'objet de petits envois sans caractère commercial (page 698).

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1979 concerne les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs (page 699).

Une loi du 26 avril 1979 modifie et complète les dispositions du titre X de la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises tel qu'il a été modifié par la loi du 30 avril 1974 et le règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 (page 731).

Ministère de la Fonction Publique

Une loi du 16 avril 1979 fixe le statut des fonctionnaires de l'Etat (page 622).

Une loi du 16 avril 1979 porte réglementation de la grève dans les services de l'Etat et les établissements publics placés sous le contrôle direct de l'Etat (page 642).

Une loi du 16 avril 1979 modifie l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (page 650).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 porte nouvelle fixation du plafond-limite prévu à l'article 18. I.a) de la loi modifiée du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat (page 651).

Ministère de la Force Publique

Une loi du 16 avril 1979 a pour objet la discipline dans la Force Publique (page 662).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1979 modifie les conditions d'admission à l'examen-concours d'avant-stage pour la carrière de préposé des Eaux et Forêts (page 615).

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 portant réglementation des périodes de pêche pour les différentes espèces de poissons et de la taille légale de bonne prise (page 616).

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 portant limitation du nombre de prises journalières de certaines espèces de poissons dans les eaux intérieures (page 617).

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1979 porte prorogation du règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 interdisant temporairement la capture de la grenouille dans les eaux intérieures (page 618).

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat (page 720).

Ministère de la Justice

Une loi du 29 mars 1979 charge les greffiers de certaines fonctions en matière d'inventaires, de scelles et de vente publique d'immeuble (page 542).

Un règlement grand-ducal du 5 avril 1979 porte fixation des conditions de nomination à la fonction d'instituteur d'enseignement spécial des maisons d'éducation (page 648).

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1979 porte interdiction du commerce des lampes et objets de décor contenant des solvants dangereux (page 571).

Une loi du 15 mars 1979 porte réglementation de la transfusion sanguine (page 590).

Un règlement grand-ducal du 23 mars 1979 porte réglementation des études d'infirmier psychiatrique et détermination des attributions et techniques professionnelles de l'infirmier psychiatrique (page 602).

Ministère du Transport et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 porte modification du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois (page 728).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Une loi du 16 avril 1979 est relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (page 678).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 détermine la liste et le classement des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (page 682).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 porte réglementation de la prime d'orientation pour jeunes demandeurs d'emploi (page 704).

Une loi du 16 avril 1979 porte modification du chapitre VIII - Contrôle médical - du Livre I^{er} du code des assurances sociales (page 708).

Mois de mai

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1979 porte fixation de la date et de l'heure du commencement des opérations de dépouillement des bulletins de vote relatifs à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen (page 746).

Un règlement ministériel du 21 mai 1979 modifie et complète le règlement ministériel du 18 juillet 1975 portant fixation des indemnités des membres des bureaux de vote lors des élections législatives et communales. (page 896).

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises (page 748).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises (page 751).

Un règlement grand-ducal du 3 mai 1979 fixe pour 1979 le revenu de travail comparable ainsi que certaines modalités en rapport avec ce revenu (page 776).

Un règlement grand-ducal du 4 mai 1979 fixe les normes applicables aux installations nécessaires pour l'établissement de tanks à lait (page 777).

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 26 avril 1979 fixe la liste nationale des variétés des espèces de plantes agricoles (page 765).

Un règlement ministériel du 15 mai 1979 fixe certaines modalités d'allocation de l'indemnité compensatoire annuelle allouée aux exploitations agricoles (page 894).

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1979 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 4 décembre 1945 concernant le service interne du Collège vétérinaire (page 905).

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1979 porte exécution de l'article 4, alinéa 2 de la loi du 23 avril 1979 portant réforme de l'assurance-maladie des professions indépendantes et institution d'une indemnité pécuniaire (page 935).

Ministère de l'Education Nationale

Une loi du 23 avril 1979 porte création d'un pre-

mier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc commun) (page 756).

Une loi du 21 mai 1979 porte 1. organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique; 2. organisation de la formation professionnelle continue (page 850).

Une loi du 21 mai 1979 porte création d'un institut supérieur de technologie (page 863).

Un règlement grand-ducal du 16 avril 1979 porte modification des règlements grand-ducaux du 27 mai 1966 et du 7 juin 1968 concernant l'examen d'admission à la première classe des établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel (page 870).

Un règlement grand-ducal du 21 mars 1979 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel du Service des Sites et Monuments nationaux (page 930).

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 27 avril 1979 porte fixation du tarif des cartes et photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg délivrées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie (page 775).

Un règlement grand-ducal du 3 mai 1979 porte exécution de l'article 134^{bis}, alinéa 3, lettres c et d de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 775).

Un règlement ministériel du 3 mai 1979 est relatif aux douanes et accises (page 886).

Un règlement ministériel du 3 mai 1979 est relatif à l'établissement de fabriques, boutiques et débits de marchandises d'accise dans le rayon des douanes (page 902).

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1979 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur et du technicien diplômé dans l'administration du cadastre et de la topographie (page 907).

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1979 concerne les emplois dans la carrière moyenne de l'informaticien diplômé du Centre informatique de l'Etat (page 907).

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1979 modifie le règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 1978 portant fixation des taux de cotisation des caisses de maladie des salariés et de la caisse de maladie des professions indépendantes (page 937).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 détermine les emplois dans l'administration des postes et télécommunications auxquels est attachée la fonction de facteur dirigeant (page 937).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 a pour objet de compléter le règlement grand-ducal modifié du 13 avril 1970 déterminant pour l'administration des postes et télécommunications 1. les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens et 2. la durée du stage des candidats-fonctionnaires recrutés parmi les volontaires de l'armée (page 939).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 porte adaptation des dispositions de la loi modifiée du 7 août 1912 concernant la création d'une Caisse de prévoyance pour les fonctionnaires et employés des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à celles de la loi du 30 novembre 1978 portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la suite (page 871).

Un règlement grand-ducal du 1^{er} mars 1979 porte exécution de l'article 13 de la loi du 23 décembre 1978 concernant les cartes de priorité et d'invalidité (page 918).

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 3 mai 1979 tend à remplacer l'article 1^{er} du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'Armée (page 885).

Ministère de la Justice

Une loi du 13 avril 1979 porte réforme du droit de filiation (page 736).

Une loi du 26 avril 1979 règle les droits successoraux du conjoint survivant et des enfants naturels et modifie d'autres dispositions du Code Civil relatives aux successions (page 743).

Ministère de la Santé Publique

Une loi du 4 mai 1979 porte organisation de la Maison de Soins de l'Etat à Vianden (page 891).

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 27 juillet 1961 concernant les transports aériens, l'immatriculation et l'identité des aéronefs (page 764).

Un règlement ministériel du 4 mai 1979 porte modification du règlement ministériel du 12 août 1964 déterminant les mesures de police destinées à assurer le bon ordre dans les parties des gares des chemins de fer et de leurs dépendances accessibles au public (page 778).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 14 avril 1975 concernant la limitation de l'utilisation de produits pétroliers dans les centrales électriques (page 780).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 4 mai 1976 concernant une procédure communautaire d'information et de consultation sur les prix du pétrole brut et des produits pétroliers dans la Communauté (page 782).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 13 février 1975 concernant la limitation de l'utilisation de gaz naturel dans les centrales électriques (page 786).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 20 mai 1975 faisant obligation aux Etats membres de maintenir un

niveau minimum de stocks de combustibles fossiles auprès des centrales électriques thermiques (page 789).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 4 novembre 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux perturbations radioélectriques produites par les appareils électro-domestiques, outils portatifs et appareils similaires (page 792).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 4 novembre 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'énergie électrique (page 818).

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 porte application de la directive CEE du 4 novembre 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'antiparasitage des luminaires avec démarreur pour éclairage à fluorescence (page 839).

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1979 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques (page 872).

Ein großherzogliches Reglement vom 30. April 1979 ändert und ergänzt den großherzoglichen Beschluß vom 23. November 1955 über die Regelung des Verkehrs auf allen öffentlichen Straßen (page 878).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 22 mai 1979 complète l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux, prévue par l'article 308^{bis} du code des assurances sociales (page 905).

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1979 fixe les règles en matière d'assurance maladie des travailleurs intellectuels indépendants (page 933).

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1979 fixe la date de mise en vigueur des dispositions relatives à l'indemnité pécuniaire de maladie des professions indépendantes et institution d'une indemnité pécuniaire et détermine les dispositions transitoires y relatives (page 936).

Ministère des Travaux Publics

Une loi du 4 mai 1979 autorise le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau centre thermal à Mondorf-les-Bains, y compris l'aménagement des alentours et la construction d'une route (page 890).

Un règlement ministériel du 17 mai 1979 concerne le canotage à moteur sur la Sûre (page 895).

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1979 modifie le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 1964 portant fixation des cotisations à verser par les personnes exerçant une profession agricole ou viticole à la Caisse d'allocations familiales des non-salariés (page 895).

Mois de juin

Ministère d'Etat

Une loi du 30 mars 1979 organise l'identification numérique des personnes physiques et morales (page 964).

Un règlement grand-ducal du 7 juin 1979 fixe les modalités d'application de la loi du 30 mars 1979 organisant l'identification numérique des personnes physiques et morales (page 966).

Un règlement grand-ducal du 7 juin 1979 détermine les actes, documents et fichiers autorisés à utiliser le numéro d'identité des personnes physiques et morales (page 970).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 modifie le règlement grand-ducal du 27 juillet 1977 concernant les emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration gouvernementale, à la Trésorerie de l'Etat, à la Caisse générale de l'Etat et au Service de contrôle de la comptabilité des communes (page 1051).

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 4 mai 1979 fixe les prix unitaires applicables au calcul du coût des investissements subventionnés dans le cadre de la loi

du 30 novembre 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture (page 1064).

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 est relatif aux assises financières des établissements bancaires et d'épargne ainsi que des établissements de crédit (page 985).

Une loi du 8 juin 1979 1. complète la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2. complète l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie (page 1008).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 porte exécution de l'article 9 de la loi du 17 novembre 1978 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux (page 1058).

Ministère de l'Éducation Nationale

Un règlement ministériel du 23 mai 1979 a pour objet de fixer les programmes des examens d'admission au stage, de fin de stage et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan des établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel (page 1012).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 modifie l'article 11 du règlement grand-ducal du 23 janvier 1979 portant fixation des indemnités dues aux commissions d'examen de l'enseignement technique, professionnel, moyen, secondaire, de l'éducation différenciée et de l'École de Commerce et de Gestion (page 1053).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 fixe les modalités de l'épreuve scientifique ou artistique complémentaire prévue à l'article 4 de la loi du 26 avril 1979 portant réorganisation de la carrière des professeurs d'éducation artistique, d'éducation musicale et d'éducation physique des différents ordres d'enseignement (page 1054).

Ministère de l'Éducation physique et des Sports

Une loi du 8 juin 1979 porte modification de l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1978 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (page 1052).

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 8 décembre 1977 portant sur les modalités des examens médicaux et de l'examen dentaire de la femme enceinte et de l'examen postnatal de la mère, ainsi que sur le carnet de maternité (page 1013).

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1979 concerne l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté Européenne des créances résultant d'opérations faisant partie du système de financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane (page 975).

Un règlement grand-ducal du 26 avril 1979 modifie le règlement grand-ducal du 12 mars 1974 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume de gaz (page 988).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 porte exécution de l'article 13, alinéa 2 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 1004).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 porte exécution de l'article 134^{bis}, alinéa 3 lettre f de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 1006).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 porte exécution de l'article 134^{bis}, alinéa 1^{er}, lettre b et alinéa 3, lettre b de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 1007).

Un règlement ministériel du 5 juin 1979 a pour objet de fixer les détails des programmes des examens d'avant-stage, de fin de stage et de promotion des fonctionnaires de la carrière du technicien diplômé du service de métrologie (page 1013).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 porte fixation du montant limite de la franchise applicable en matière de T.V.A. dans le trafic des voyageurs à l'intérieur du Benelux (page 1015).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 porte à un milliard de francs la dotation de l'Etat à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (page 1052).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 fixe les taxes en matière d'autorisation d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes (page 1057).

Ministère de la Santé Publique

Une décision du Gouvernement en Conseil du 25 mai 1979 concerne la teneur en soufre de certains combustibles liquides (page 1048).

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 8 juin 1977 relatif aux agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine (page 1049).

Un règlement du 26 mai 1979 modifie et complète le règlement grand-ducal du 21 juillet 1977 concernant les produits de cacao et de chocolat (page 1050).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 complète le règlement grand-ducal du 6 janvier 1976 rendant applicables au Grand-Duché de Luxembourg les méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux (page 1055).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 complète le règlement grand-ducal du 14 juillet 1977 concernant certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine (page 1056).

Ministère du Transport et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1979 concerne l'exécution de l'article 54, N° 1 de la loi du 14 juillet 1966 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale (Jaugeage des bateaux de navigation intérieure) (page 1024).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Une loi du 18 mai 1979 porte réforme des délégations du personnel (page 948).

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1979 organise les relations du contrôle médical avec les caisses de maladie, les caisses de pension, l'association d'assurance contre les accidents et avec d'autres institutions ou services de sécurité sociale ou à caractère social (page 1059).

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1979 fixe les taux de cotisation applicables pour la période du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980 aux assurés de toutes les caisses de maladie à l'exception des assurés actifs et volontaires de la caisse de maladie agricole (page 1077).

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1979 porte approbation des plans des parcelles et de la liste des propriétaires du tronçon Esch-Belval de la route express (page 1048).

Chambre des Députés

Mois d'avril

3 avril: 67^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat (n° 1907). Projet de loi portant réglementation de la grève dans les services publics (n° 1726). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale.

4 avril: 68^e séance publique. — Communication. — a) Projet de loi fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat (n° 1907); b) Projet de loi portant réglementation de la grève dans les services publics (n° 1726). ad a) Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. ad b) Lecture et vote des articles.

5 avril: 69^e séance publique. — Dépôts de plusieurs projets de loi. — Prestation de serment de M. Henri Ackermann. — Projet de loi portant réglementation de la grève dans les services publics (n° 1726). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du titre X de la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises tel qu'il a été modifié par la loi du 30 avril 1974 et le règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 (n° 2253). Projet de loi modifiant la loi du 25 juillet 1977 remplaçant la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat (n° 2251). Projet de loi portant réorganisation de la carrière des professeurs d'éducation artistique, d'éducation musicale et d'éducation physique des différents ordres d'enseignement (n° 2256). Projet de loi portant organisation de la Maison de Soins de l'Etat à Vianden (n° 2242). Rapports de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles des quatre projets de loi. Votes séparés sur l'ensemble des quatre projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 1^{er} modifié de la loi

du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 2301). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Interpellation de M. Bollendorff au sujet de la politique salariale poursuivie par le Gouvernement à l'égard de la Fonction publique et plus spécialement au sujet de l'exécution des engagements contenus dans l'accord de 1976 concernant l'augmentation linéaire des traitements du secteur public.

10 avril: 70^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Prestation de serment de M. Jean-Paul Rippinger. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de M. Bollendorff au sujet de la politique salariale poursuivie par le Gouvernement à l'égard de la Fonction publique et plus spécialement au sujet de l'exécution des engagements contenus dans l'accord de 1976 concernant l'augmentation linéaire des traitements du secteur public. Motion. — Projet de loi réglant les droits successoraux du conjoint survivant et des enfants naturels et modifiant d'autres dispositions du code civil relatives aux successions (n° 2109). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

11 avril: 71^e séance publique. — Projet de loi réglant les droits successoraux du conjoint survivant et des enfants naturels et modifiant d'autres dispositions du code civil relatives aux successions (n° 2109). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste (n° 2214). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un

nouveau centre thermal à Mondorf-les-Bains, y compris l'aménagement des alentours et la construction d'une route (n° 2200). Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

12 avril: 72^e séance publique. – Naturalisations. – Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau centre thermal à Mondorf-les-Bains, y compris l'aménagement des alentours et la construction d'une route (n° 2200). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Ratification de la composition de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. – Composition d'une Commission spéciale. – Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des Routes, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 août 1972 (n° 2298). Rapport de la Commission des Travaux publics.

19 avril: 73^e séance publique. – Communications. – Questions au Gouvernement. – Règlement des travaux parlementaires. – Déclaration sur l'état de la nation. – Interpellation de M. Mosar au sujet des effets juridiques du Programme Directeur en matière d'Aménagement du Territoire sur les communes et plus particulièrement au sujet de l'arrêté ministériel

du 26 janvier 1979 improuvant la décision unanimement prise par le Conseil communal de Bertrange au sujet du classement d'une zone d'industrie légère.

25 avril: 75^e séance publique. – Dépôt d'un projet de loi. – Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

24 avril: 74^e séance publique. – Communications. – Questions au Gouvernement. – Règlement des travaux parlementaires. – Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

26 avril: 76^e séance publique. – Dépôt de plusieurs projets de loi. – Débat sur la déclaration sur l'état de la nation. – Interpellation de M. Spautz au sujet de la suppression des emplois dans la sidérurgie et plus particulièrement au sujet de l'accord entre la Belgique et le Luxembourg pour ce qui est de la restructuration de la sidérurgie du bassin luxembourgeois et du triangle de Charleroi. – Interpellation de M. Mosar au sujet des effets juridiques du Programme Directeur en matière d'Aménagement du Territoire sur les communes et plus particulièrement au sujet de l'arrêté ministériel du 26 janvier 1979 improuvant la décision unanimement prise par le Conseil communal de Bertrange au sujet du classement d'une zone d'industrie légère. – Projet de loi portant réforme des délégations du personnel (n° 2284). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

Mois de mai

2 mai: 77^e séance publique. – Communications. – Question d'ordre du jour. – Questions au Gouvernement. – Projet de loi portant réforme des délégations du personnel (n° 2284). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Projet de loi portant 1. organisation de la formation professionnelle; 2. création de l'enseignement secondaire technique; 3. organisation de la formation professionnelle continue (n° 2271). – Projet de loi portant création d'un institut supérieur de technologie (n° 2270). Rapport de la commission de l'éducation nationale. Discussion générale.

3 mai: 78^e séance publique. – Projet de loi portant 1. organisation de la formation professionnelle; 2. création de l'enseignement secondaire technique; 3. organisation de la formation professionnelle continue (n° 2271). Projet de loi portant création d'un institut supérieur de technologie (n° 2270). Lecture et vote des articles des textes des deux projets de loi. Votes séparés sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Interpellation de M^{me} Lulling au sujet de la place de l'enseignement ménager familial dans l'enseignement primaire et postprimaire.

8 mai: 79^e séance publique. – Communications. – Dépôt d'une proposition de loi. – Dépôt d'un projet de loi. – Règlement des travaux parlementaires. – Questions au Gouvernement. – Projet de révision des articles 51, al. 3 et 6, 107 et 116, dernier alinéa, de la Constitution (n° 2173). Projet de révision des articles 18 et 118 de la Constitution (n° 2276). Projet de révision de l'article 28 de la Constitution (n° 2305). Rapports de la Commission pour la révision de la Constitution. Discussion générale.

9 mai: 80^e séance publique. – Communication. – Projet de révision des articles 51, al. 3 et 6, 107 et 116, dernier alinéa de la Constitution (n° 2137). Projet de révision des articles 18 et 118 de la Constitution (n° 2276). Projet de révision de l'article 28 de la Constitution (n° 2305). Rapports de la Commission de la Révision constitutionnelle. Discussion générale.

10 mai: 81^e séance publique. – Communication. – Règlement des travaux parlementaires. – Projet de révision des articles 51, al. 3 et 6, 107 et 116, dernier alinéa, de la Constitution (n° 2173). Projet de révision des articles 18 et 118 de la Constitution (n° 2276). Projet de révision de l'article 28 de la Constitution (n° 2305). Discussion générale. Lecture et vo-

te des textes. Votes séparés sur l'ensemble des projets de révision des articles 116, dernier alinéa, 28, 51, alinéas 3 et 6, 107, 18 et 118 de la Constitution. — Projet de loi portant abolition de la peine de mort (n° 2199). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des Routes, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 août 1972 (n° 2298). Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole hôtelière de Diekirch, y compris l'équipement et l'aménagement des alentours (n° 2307). Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la modernisation et au réaménagement du Lycée Robert-Schuman à Luxembourg, y compris son équipement technique et mobilier (n° 2308). Rapports de la Commission des Travaux publics des projets N° 2307 et 2308. Discussion générale des 3 projets.

15 mai: 82^e séance publique. — Question d'ordre du jour. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 1. complétant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2. complétant l'article 3 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant création d'un fonds de chômage et réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie (n° 2309). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

16 mai: 83^e séance publique. — Projet de loi 1. complétant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2. complétant l'article 3 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant création d'un fonds de chômage et réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; afin de favoriser la restructuration de la sidérurgie (n° 2309). Discussion générale.

17 mai: 84^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi 1. complétant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance

économique et à maintenir le plein emploi; 2. complétant l'article 3 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant création d'un fonds de chômage et réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie (n° 2309). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant abolition de la peine de mort (n° 2199). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des Routes, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 août 1972 (n° 2298). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole hôtelière de Diekirch y compris l'équipement et l'aménagement des alentours (n° 2307). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la modernisation et au réaménagement du Lycée Robert-Schuman à Luxembourg, y compris l'équipement technique et mobilier (n° 2308). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1978 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (n° 2275). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

23 mai: 85^e séance publique. — Communications. — Lecture d'une proposition de loi. — Octroi du titre honorifique aux anciens députés. — Motions en suspens. — Dépôt de deux projets de loi. — Naturalisations. — Proposition de déclaration de révision de la Constitution (n° 2318). Rapport de la commission de la révision constitutionnelle. Discussion générale. Adoption des propositions de déclaration par la Chambre des Députés.